



Rapport du

Congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique

Du 23 au 25 juin 2017

Saint John, Nouveau-Brunswick

Le vendredi 23 juin 2017 – Séance de l'avant-midi

Introduction

La vice-présidente exécutive régionale de l'Atlantique, Jeannie Baldwin, souhaite la bienvenue à tous et toutes. Les membres du Conseil entrent dans la salle en procession.

Question de privilège — Rhonda Rumson

La consœur Rumson se plaint qu'on a assigné la table de son Élément à un autre groupe et que, par conséquent, les personnes déléguées de son Élément n'ont pas pu s'asseoir ensemble.

Question de privilège — William Van Woensel

Le confrère Van Woensel se plaint qu'on n'a pas réparti les places de manière à permettre aux membres d'un même Élément de s'asseoir ensemble.

La consœur Baldwin indique que le problème sera réglé à la pause du midi.

La consœur Baldwin se présente en disant qu'elle est la vice-présidente exécutive régionale de l'APFC pour la formidable région de l'Atlantique, puis elle souhaite la bienvenue à tous et toutes à Saint John, Nouveau-Brunswick, au 7^e Congrès régional triennal.

La VPER souligne que le congrès se tient dans la seule province officiellement bilingue du Canada et dans une région bilingue. À cet égard, elle rappelle à toutes les personnes déléguées que le congrès se déroulera dans les deux langues officielles (en français et en anglais).

Elle fait savoir qu'une formidable équipe d'interprètes sera sur place pendant tout le congrès et elle remercie à l'avance ces personnes pour leur bon travail. Enfin, elle incite toutes les personnes déléguées qui ont besoin des services d'interprétation à garder leurs écouteurs à portée de main en tout temps et à les utiliser.

Cérémonie d'ouverture autochtone

La consœur Baldwin explique que l'AFPC a pour pratique d'ouvrir ses événements par une cérémonie animée par un aîné autochtone, car elle reconnaît que ses membres se réunissent en territoire autochtone, en territoire micmac plus précisément. Par respect, nous demandons à être accueillis sur ce territoire. En tant que syndicalistes et compte tenu de nos luttes soutenues pour la justice, l'égalité et la dignité, nous devons

reconnaître l'histoire de nos confrères et consœurs autochtones, ainsi que leurs luttes d'hier et d'aujourd'hui.

Jeannie invite le confrère Joey Dunphy, l'un des représentants de la région de l'Atlantique au Cercle national des peuples autochtones de l'AFPC, de présenter l'aînée autochtone invitée.

Joey présente l'aînée invitée comme suit :

Le nom traditionnel malécite d'Imelda Perley est Opolahsomuwehs, ce qui signifie « lune du vent qui tourbillonne ». Ce nom lui vient de sa grand-mère maternelle. Ses noms spirituels sont Monqon Aluhk (nuage arc-en-ciel), que lui ont donné l'aînée Gwen Bear et l'aîné Charles Solomon, ainsi que Uhkomi Komiwon, que lui ont donné ses grands-mères crie et l'aînée Gwen Bear. En anglais, elle s'appelle Imelda. Ses trois fils — P.J., Matuwehs et Atole — sont ses plus grandes réalisations. Ses six petits-enfants — Mosqon, Stephanie, Wocawson, Toqaqi Spasuwolan, Orion et Talon — sont les plus beaux cadeaux qu'elle ait jamais reçus.

À l'heure actuelle, elle est l'aînée en résidence de l'Université du Nouveau-Brunswick. En tant que descendante des Wolastoqiyik, il lui revient d'honorer et de protéger sa belle langue, ce trésor de ses ancêtres et de ceux qui ne sont pas encore nés. La connaissance culturelle fait partie intégrante de sa langue et la guide quand elle anime diverses cérémonies et quand elle donne des ateliers axés sur la culture à divers organismes. Elle est la consultante en matière de culture de nombreux ministères provinciaux et fédéraux.

Elle détient un baccalauréat en linguistique et une maîtrise en éducation spécialisée en élaboration des programmes d'études. Elle enseigne la langue et la culture wolastoqey à l'Université du Nouveau-Brunswick et à l'Université du Maine, à Presque Isle. Sur le plan culturel, elle est porteuse de la pipe sacrée ainsi que gardienne de la cérémonie de la suerie, des cérémonies des femmes, des cérémonies de baptême, des cérémonies traditionnelles du mariage et de la quête de la vision.

Elle a reçu de nombreux prix. Encore récemment, elle a reçu un prix du leadership autochtone du gouverneur général, la médaille du jubilé d'argent de la Reine, une reconnaissance de la Législature du Maine pour la préservation de la langue dans l'État du Maine, le prix de l'alphabétisation du lieutenant-gouverneur, la reconnaissance de Santé Canada pour des initiatives communautaires en santé et divers prix locaux d'excellence.

L'aînée Imelda Perley procède à la cérémonie autochtone. Elle profite de l'occasion pour expliquer pourquoi il y a une robe rouge sur l'estrade. Amanda Reid, qui l'accompagne, souhaite à son tour la bienvenue à l'assistance.

Elle souligne qu'il y aura une cérémonie de purification tous les matins de 7 h à 8 h.

Jeannie explique que la robe rouge symbolise les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées au Canada. Elle encourage tous et toutes à porter le ruban rouge qu'on a mis dans les trousseaux pour honorer la mémoire de ces personnes.

Solidarité mes frères et mes sœurs

Un syndicat fort est un syndicat dont les membres travaillent ensemble pour réaliser un objectif commun. La solidarité est depuis toujours la pierre angulaire du mouvement syndical. Chanter la chanson *Solidarité mes frères et mes sœurs* est une tradition à l'AFPC.

Pour donner le ton au congrès, la consœur Baldwin demande à l'assistance à se joindre à la consœur Mary Shortall, présidente de la Fédération du travail de Terre-Neuve-et-Labrador, qui va chanter cette chanson.

Ouverture

Mots d'ouverture de Jeannie :

Consœurs, confrères et amis,

En tant que votre vice-présidente exécutive régionale, j'ai l'honneur de déclarer le 7^e Congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique officiellement ouvert !

Comme vous pouvez le voir, vous êtes nombreux à assister au congrès de notre région. Le comité des lettres de créance ne nous a pas encore donné votre nombre exact, mais je peux vous dire que si toutes les personnes qui se sont inscrites sont ici, alors il s'agit de notre plus important congrès à ce jour !

Dans les prochains jours, nous aurons l'occasion de faire connaissance.

Pour permettre aux personnes présentes d'avoir une idée de la composition de l'assistance, Jeannie demande :

Qui d'entre vous assistent au congrès pour la première fois ?

Qui d'entre vous viennent de Saint John ?

Qui d'entre vous sont âgés de moins de 35 ans ?

Qui d'entre vous sont membres de l'AFPC depuis plus de 20 ans ?

Qui d'entre vous a assisté à chacun des sept congrès de la région de l'Atlantique ?

Je souhaite la bienvenue à tous et à toutes !

Le thème du congrès est « L'AFPC, ça commence avec nous ». C'est tellement vrai ! Les membres de l'AFPC sont partout. Les feuilles de l'arbre illustrent la diversité de nos membres, qui sont tous uniques à leur manière. La main qui forme les racines de l'arbre illustre nos efforts collectifs depuis la base pour bâtir notre syndicat. Ensemble, nous sommes forts et solidaires et nous sommes fiers de faire front commun.

Dans votre trousse, il y a deux feuilles en papier. Je vous invite à y écrire le nom de personnes qui vous soutiennent dans votre militantisme et que vous voulez remercier. Nous faisons tous des sacrifices pour pouvoir faire du bénévolat pour notre syndicat, et nos proches nous rendent la tâche possible. C'est une occasion de remercier certaines personnes qui vous permettent de contribuer à notre syndicat ou qui vous guident ou vous motivent dans votre syndicalisme.

Vous pouvez ensuite remettre vos feuilles à un membre du personnel, qui les collera à l'arbre sur le mur.

À mesure que nous ajouterons des feuilles, nous reproduirons le logo du congrès !

Je souhaite la bienvenue à toutes les personnes déléguées, aux observateurs et observatrices, aux membres à vie, aux membres honoraires, aux membres associés et à nos personnes invitées. Je souhaite particulièrement la bienvenue aux membres qui assistent au congrès pour la première fois.

Je vous encourage à visiter les kiosques qui se trouvent juste à l'extérieur de la salle du congrès. Il y a une cabine vidéographique pour vous permettre d'enregistrer des messages sur des questions qui touchent les membres de l'AFPC. Cela peut être le système de paye Phénix, une loi d'une province, le manque de places en garderie, et ainsi de suite. C'est un peu le même concept que le « Speakers' Corner » sur MuchMusic.

Les membres suivants ont soumis leur demande de participation après la date limite : Mike LeBlanc, section locale 60256 du SEIC, Cathy Gillies, section locale 90118 du SEIC, Emmanuel Aregbesola, section locale 60026 STSE, et Lionel LeBlanc, section locale 80809 de l'UCET. Pour qu'ils puissent participer au congrès comme personnes déléguées, nous devons tenir un vote, et les personnes déléguées doivent voter à l'unanimité en faveur de leur participation au congrès.

La consœur Baldwin demande si les personnes déléguées veulent permettre à ces quatre personnes de participer au congrès.

LA DÉLÉGATION REJETTE LA DEMANDE.

Ainsi, les quatre membres visés doivent prendre place dans la section des observateurs et observatrices.

Moment de silence

Avant de débiter les travaux, la consœur Baldwin demande à la délégation de se souvenir des consœurs et confrères décédés depuis notre dernier congrès et de célébrer leur vie et leur contribution au syndicat et à leur collectivité.

Jeannie rend hommage à Mike Wing qui est récemment décédé. Ce confrère a été président national de l'Union canadienne des employés des transports de 1999 à 2008. Il a fait un superbe travail dans notre région dans nos campagnes pour la réouverture de la station météorologique de Gander, contre l'autonomisation des phares et contre la fermeture du Centre secondaire de sauvetage maritime de St. John's.

Jeannie rend aussi hommage à l'un des employés de l'AFPC qui est décédé il y a un an. Beaucoup ont eu le plaisir et l'honneur de travailler avec Larry Welsh qui a été au bureau régional de St. John's pendant 32 ans. Il était sans contredit un ami pour toutes les personnes qui le connaissaient.

Il était connu dans toute la région et estimé de tous et de toutes. Il était un négociateur coriace — il essayait toujours d'obtenir le maximum pour les membres — mais il croyait aussi en la nécessité de bâtir de bonnes relations syndicales-patronales. Il est même arrivé que des employeurs demandent que Larry négocie pour eux à la table. Larry était drôle, plein d'esprit et divertissant. Et jamais il n'a vacillé dans ses valeurs et ses principes syndicaux.

Larry a souvent raconté sa première journée de travail à l'AFPC comme représentant lorsque son syndicat, l'Union canadienne des employés de syndicats, a déclenché une grève ! Il aimait les gens et son syndicat !

Jeannie demande à toute la délégation de se souvenir des confrères Mike Wing et Larry Welsh et aussi des autres confrères et consœurs qui sont décédés dans les trois dernières années.

Les gens se lèvent et observent un moment de silence pendant qu'on projette les noms suivants sur l'écran :

Membres

SEIC, section locale 60262

Robert Boudreau
Lucille McCae Gionet

SEIC, section locale 80224

Michael Hewey

SEIC, section locale 80226

Kathy Boudreau
Beverly Foggoa
Debbie Seymour
Norma Jean Denny

SEIC, section locale 90153

Donna MacDonald

SSG, section locale 60018

Noel Cooper
Marcel Landry

UCET, section locale 90940

Sam Barker

UEDN, section locale 60303

Mike McLaughlin

UEDN, section locale 80407

Rodney Smith
Arthur Briggs
Laurie Crowell
Gloria Uloth
Bill Day
Ian MacDonald
Scott Campbell

Cheryl McMullen
Jim Crittenden
Frank Roberts
Christine Stewart

SEN, section locale 80081

Stephen Wells
Doreen Kearney

SESG, section locale 60052

Katherine Marlene (Palmer) Augustine

SESG, section locale 80002

Mary Richardson

SESG, section locale 80025

Donald Clayton Smith
Jules Gravel
Fred Canning

SESG, section locale 80110

Pam Rushton
Brenda Pellerin

SEI, section locale 80003

Betty Briggs
Sandra Burke

SEI, section locale 90000

Leigh Ann Morrissey

SEI, section locale 90001

Sébastien Nantel
Kelly Mollins

SEI, section locale 90006

Yvette Gallant
Michelle Gallant
Chris O'Hara

Employé de l'AFPC

Larry Welsh

Mentions spéciales

Vince Rigby
Mike Wing

On ajoute les noms suivants :

Claudia Comeau, section locale, 60269, Service Canada
Paul Jamieson, SESG, section locale 80082
Brendon MacNeil, Syndicat de l'Agriculture
Ginette Meunier, section locale 60262
Madonna Leggers
Robert Hannan, UCET

Personnes invitées

Jeannie souhaite la bienvenue aux personnes invitées au congrès :

- Robyn Benson, présidente nationale de l'AFPC ; et
- Chris Aylward, vice-président exécutif national de l'AFPC

Les membres suivants du Conseil national d'administration de l'AFPC :

- Christine Collins, présidente nationale, UCET ;
- Jean-Pierre Fortin, président national, SDI ;
- Donna Lackie, présidente nationale, SSG ;
- Todd Panas, président national, STSE ;
- John MacLennan, président national, UEDN ;
- François Paradis, président national, SEPC ;
- Doug Marshall, président national, SEN ; et
- Bob Kingston, président national, Syndicat de l'Agriculture

Les personnes suivantes des Fédérations de travail, du Congrès du travail du Canada, de l'IPFPC et du SCFP :

- Patrick Colford, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick ;
- Danny Cavanagh, président de la Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse ;
- Mary Shortall, présidente de la Fédération du travail de Terre-Neuve-et-Labrador ;
- Alex Furlong, directeur de l'Atlantique du Congrès du travail du Canada ;
- Serge Landry, représentant régional du Congrès du travail du Canada pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ;
- Daniel Légère, vice-président général — Nouveau-Brunswick, SCFP ;
- Kimberley Skanes, directrice de la région de l'Atlantique, Institut professionnel de la fonction publique du Canada.

Les présidents des Éléments suivants :

- Bob Campbell, président national du Syndicat des employé-e-s de l'Impôt, membre du Conseil national d'administration de l'AFPC et délégué au congrès ;
- Carl Gannon, président national du Syndicat des employé-e-s des Anciens combattants, membre du Conseil national d'administration de l'AFPC et délégué au congrès ;
- Eddy Bourque, président national du Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, membre du Conseil national d'administration de l'AFPC et délégué au congrès.

Membres du Conseil de la région de l'Atlantique

La consœur Baldwin présente, avec grand plaisir, les membres du Conseil de la région de l'Atlantique qui est connue pour son dynamisme. Ce dynamisme est attribuable, du moins en partie, aux membres du Conseil de la région qui font connaître et défendent les priorités des membres entre les congrès.

Elle remercie toutes ces personnes pour leur dévouement au cours des trois dernières années et pour l'excellent travail qu'elles ont accompli au nom de tous les membres de l'AFPC dans la région de l'Atlantique. Elle les présente :

- Colleen Hodder, directrice pour la Nouvelle-Écosse et VPER suppléante ;
- Darlene Bembridge, directrice pour le Nouveau-Brunswick ;
- Mike LeBlanc, directeur pour le Nouveau-Brunswick ;
- Chris Lansdell, directeur pour Terre-Neuve-et-Labrador ;
- Jill Power, directrice pour Terre-Neuve-et-Labrador
- Chris Di Liberatore, directeur pour la Nouvelle-Écosse ;

- Debi Buell, directrice pour l'Île-du-Prince-Édouard ;
- Jody Lapierre, directeur pour l'Île-du-Prince-Édouard ;
- Bill Bennett, directeur pour les membres ne relevant pas du Conseil du Trésor ou chez des employeurs distincts, Terre-Neuve-et-Labrador ;
- Brian Oldford, directeur pour les membres ne relevant pas du Conseil du Trésor ou chez des employeurs distincts, Maritimes ;
- Joey Dunphy, directeur pour les membres autochtones ;
- Shanny Doucet, directrice pour les membres francophones ;
- Wayne Kelley, directeur pour le groupe des gais, lesbiennes, personnes bisexuelles et transgenres ;
- Nathalie Paulin, directrice pour les membres ayant un handicap ;
- Neville David, directeur pour les membres des groupes raciaux visibles ;
- Rhonda Doyle-LeBlanc, directrice pour les femmes des Maritimes ;
- Angela Decker, directrice pour les femmes de Terre-Neuve-et-Labrador ;
- Allyson Garrison, directrice pour les jeunes travailleuses et travailleurs.

Comité organisateur du Congrès

La consœur Baldwin souligne qu'il faut de nombreuses personnes pour organiser un congrès comme le nôtre. Elle remercie chaudement les membres du comité organisateur, comité qu'elle présidait d'ailleurs :

- Jody LaPierre
- Mike LeBlanc
- Neville David
- Angela Decker
- Darlene Bembridge, liaison avec le comité d'accueil

Le comité organisateur a bénéficié du soutien de Debbie McLaughlin, Katie Murphy-Langille et Sébastien Bezeau, membres du personnel de l'AFPC.

Comité d'accueil

Rien n'égale l'hospitalité des provinces de l'Atlantique, et nous avons pu le constater jeudi soir ! Jeannie souligne que le comité d'accueil a beaucoup travaillé pour assurer un équilibre entre le travail et le divertissement tout au long de ce deuxième congrès que nous tenons à Saint John.

Elle présente les membres du comité d'accueil, soit :

- Darlene Bembridge
- Rod Knox
- Maureen O’Hearon-Lang
- Terri Pridham
- Angie Hennessey

Le comité a bénéficié du soutien d’Anna Goguen, du bureau régional de Moncton.

La consœur Baldwin demande ensuite à Terri Pridham du comité d’accueil de donner un aperçu des divertissements prévus pour la fin de semaine.

La délégation applaudit le comité d’accueil.

Personnel de l’AFPC

Jeannie souhaite la bienvenue aux membres du personnel de l’AFPC qui sont présents et les remercie pour tout leur travail avant et pendant le congrès afin d’en assurer la réussite. Elle remercie particulièrement Katie Murphy-Langille, Sébastien Bezeau et la commis au congrès temporaire, Sarah Couce, qui, pendant des mois, ont préparé le congrès.

Mot de bienvenue

La consœur Baldwin souligne que l’AFPC fait partie du grand mouvement syndical, ce qui signifie que nous sommes appelés à travailler avec nos confrères et nos consœurs d’autres syndicats pour défendre nos droits et les valeurs du syndicalisme et pour améliorer nos collectivités. Sous le parapluie du Congrès du travail du Canada, les fédérations du travail provinciales et les conseils du travail réunissent une variété de syndicats des secteurs public et privé pour travailler ensemble à des préoccupations qu’ils partagent.

Jeannie souhaite la bienvenue à Patrick Colford, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick et ce dernier prononce un mot de bienvenue.

Déclaration de l’AFPC sur le harcèlement

À toutes les activités de l’AFPC, on lit la Déclaration de l’AFPC sur le harcèlement. Jeannie invite Shanny Doucet et Neville David à lire ce texte :

L’effort concerté de nos consœurs et de nos confrères pour améliorer notre vie au travail et préserver les droits pour lesquels nous avons lutté fait la force de notre syndicat. Le respect mutuel constitue la pierre angulaire de cette

collaboration. Les Statuts de l'AFPC affirment que chaque membre a le droit d'être protégé, tant au sein du syndicat que dans le lieu de travail, de la discrimination et du harcèlement fondés sur l'âge, le sexe, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la race, la religion, l'état civil, les antécédents judiciaires, les handicaps, l'orientation ou l'identité sexuelle, la langue, la classe ou l'idéologie politique. Les membres ont également le droit d'être protégés de tout harcèlement à caractère personnel.

Si vous faites l'objet de harcèlement au cours d'une activité, contactez la personne ressource sur le harcèlement afin de discuter de la situation et des mesures possibles. Notre premier objectif consiste à favoriser le règlement rapide et informel de ces incidents et d'inciter nos membres à se parler directement afin de résoudre l'affaire. Si cette méthode ne réussit pas ou si elle est impossible, les dispositions des Statuts et les déclarations de principes sur la question du harcèlement seront appliquées intégralement et sans délai.

Le harcèlement sous toutes ses formes nous éloigne de notre but commun et affaiblit notre syndicat. Tout en travaillant de concert à la réalisation de la tâche importante qui nous occupe, traitons-nous mutuellement avec dignité et respect.

La consœur Baldwin fait savoir qu'Élisabeth Woods et Janice Grant sont les responsables des plaintes de harcèlement pendant le congrès et elle donne un numéro de téléphone sans frais où on peut les joindre.

Déclaration de l'AFPC sur les environnements exempts de toute odeur

L'AFPC a depuis longtemps pour pratique de tenir des événements sans odeur, car les produits parfumés peuvent grandement nuire à la santé et la sécurité de certains membres. Jeannie demande aux membres de la délégation de lire la Déclaration sur les environnements exempts de toute odeur, qui est libellée comme suit :

L'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) s'est engagée à faire de sorte que tous les membres ayant un handicap jouent un rôle à part entière au sein de l'organisme de façon à contribuer à son mandat.

À cet égard, l'AFPC reconnaît que l'accessibilité est une exigence essentielle afin d'assurer la participation des membres manifestant des sensibilités environnementales.

Par égard pour la santé de nos consœurs et nos confrères qui peuvent souffrir de sensibilités environnementales et en vue d'éliminer les contaminants atmosphériques, l'AFPC demande à tous les participants et toutes les

participantes aux activités syndicales d'éviter d'utiliser des produits parfumés, notamment les parfums, les eaux de Cologne, les lotions, les fixatifs, les désodorisants et tous les autres produits mis en marché par l'industrie des parfums.

Un participant ou une participante qui prend connaissance d'un problème doit l'indiquer à la personne en cause de manière cordiale et respectueuse. Les questions non réglées pourront être portées à l'attention des organisateurs et organisatrices, qui en retour se renseignent et tâchent de trouver un moyen d'adaptation raisonnable.

En conjuguant nos efforts, nous pouvons faire régner un environnement plus sain pour TOUTES LES PERSONNES et répondre aux besoins de ceux et celles qui éprouvent des sensibilités environnementales.

Renseignements d'ordre administratif et logistique

La consœur Baldwin donne des précisions sur des questions d'ordre administratif et de logistique pour que le congrès soit le plus inclusif possible et se déroule le mieux possible et pour qu'on arrive à consacrer le plus de temps possible aux travaux du congrès.

Dispositifs d'interprétation simultanée

Il est important d'utiliser les dispositifs d'interprétation en tout temps pendant le congrès.

Réunions de caucus

Des réunions de différents groupes sont déjà prévues au cours du congrès. Si d'autres groupes veulent aussi se réunir, ils doivent s'adresser à Katie Langille-Murphy au bureau d'administration, qui prendra les arrangements pour répondre à leur demande.

La consœur Baldwin rappellera aux personnes déléguées qui souhaitent assister au caucus d'un groupe d'équité doivent déclarer leur appartenance au groupe en question en signant un formulaire de déclaration volontaire. On peut se procurer ce formulaire au bureau d'inscription.

Activité sans fumée

Comme toutes les activités de l'AFPC, le congrès est une activité sans fumée. Des zones fumeurs sont indiquées à l'extérieur de l'immeuble.

Allergies

Puisque certaines personnes ont de graves allergies, il est interdit d'apporter des noix et des aliments contenant de l'oignon, de l'ail, des kiwis, des pommes, des poivrons, du thon, des champignons, des œufs et des agrumes dans la salle du congrès. Pour plus de sûreté, Jeannie demande de n'apporter aucun aliment préparé dans la salle.

Recyclage

Nous voulons que le congrès soit le plus écologique possible. Chaque effort compte. Les gens sont priés de pratiquer le recyclage et des bacs sont fournis à cet effet.

Les personnes qui ne veulent pas de leur sac de trousse et des stylos, blocs-notes et autres articles qu'il contient peuvent les remettre au bureau du congrès, car ils pourront être réutilisés.

Téléphones cellulaires

Les téléphones cellulaires et autres appareils électroniques doivent être mis en mode vibration ou silencieux durant les séances plénières du congrès, les élections et les réunions des caucus.

WI-FI

La consœur Baldwin donne l'information pour accéder à Internet.

Médias sociaux

Des renseignements sur le congrès seront affichés régulièrement dans les médias sociaux, notamment Tweeter et Facebook, pour renseigner les membres ainsi que le grand public. Jeannie donne les mots clics et l'information pour télécharger l'application mobile qui a été créée pour le congrès.

Photographe

La consœur Baldwin informe la délégation qu'une photographe (Denise Trask) prendra des photos tout au long du congrès. Ces photos pourront servir au site Web de la région et à d'autres fins pour le syndicat. Les personnes qui ne souhaitent pas que leur photo soit prise sont priées d'en informer la photographe. Les personnes déléguées et les observateurs et observatrices qui veulent des photos de groupe peuvent en faire la demande.

Microphones

La consœur Baldwin avise la délégation que toute personne qui veut prendre la parole doit aller à l'un des quatre microphones installés dans la salle ou demander, en levant la main, qu'on leur apporte l'un des deux microphones mobiles.

Lorsque la présidence d'assemblée leur donne la parole, les intervenantes et les intervenants doivent se nommer et donner leur numéro de personne déléguée.

Fermeture des portes

La consœur Baldwin informe la délégation que les personnes qui ne peuvent pas rester dans la salle pendant de longues périodes lorsque les portes sont fermées pendant les séances plénières, les votes sur les résolutions et les élections doivent s'inscrire sur la liste des personnes ayant besoin de mesures d'adaptation. Une personne qui ne serait pas inscrite sur cette liste et qui aurait besoin de mesures d'adaptation devra s'adresser à un membre du personnel pour de l'aide.

Elle rappelle que n'importe qui peut quitter la salle lorsque les portes sont fermées, mais seules les personnes sur la liste des personnes ayant besoin de mesures d'adaptation peuvent y revenir.

Annonces

Jeannie informe la délégation que la consœur Anna Goguen fera les annonces chaque jour avant le repas du midi et avant la fin des travaux de la journée. Pour faire faire une annonce, prière d'en informer l'un des membres du personnel qui surveillent les portes de la salle du congrès, de préférence par écrit.

Pour signaler un problème concernant l'administration ou l'organisation matérielle pouvant être réglé à l'extérieur d'une séance plénière, par exemple, un problème concernant la température dans la salle, on peut s'adresser à l'un des membres du personnel. On tentera de régler le problème directement et le plus efficacement possible.

Livrets de bulletins de vote

Toutes les personnes déléguées ont reçu un livret de bulletins de vote. Elles sont priées de le garder avec elles en tout temps, car il pourrait y avoir des scrutins secrets pendant les débats sur les résolutions.

La consœur Baldwin souligne que les élections pour les postes de VPER et de VPER suppléant ou suppléante, de directrice pour les femmes des Maritimes, de directeur ou directrice pour les membres ne relevant pas du Conseil du Trésor ou chez des

employeurs distincts des Maritimes et des directeurs ou directrices pour le Nouveau-Brunswick auront lieu électroniquement. Pour tous les autres postes au Conseil, les élections se feront au moyen d'un bulletin en papier.

Adoption du programme du congrès

p/a Eddy Bourque Lori Walton

Que le programme du congrès soit adopté.

MOTION ADOPTÉE.

Jeannie mentionne qu'aucune pause n'est prévue au programme, mais qu'elle pourra accorder une pause ou deux, selon le besoin. Du café et du thé seront servis au milieu de la matinée et de l'après-midi.

Le comité organisateur et le comité d'accueil ont travaillé très fort pour dresser un programme qui met l'accent sur les travaux du congrès tout en prévoyant du temps pour entendre des discours inspirants et aussi tenir une manifestation. En effet, comme on le sait, il est très important de profiter du congrès pour faire une manifestation.

La consœur Baldwin informe la délégation que les conférencières sont Maude Barlow, Morna Ballantyne ainsi que Robyn Benson, la présidente nationale de l'AFPC.

De plus, le débat avec tous les candidats et toutes les candidates pour les postes de VPER et de VPER suppléant ou suppléante aura lieu à la fin de la journée après la suspension des travaux du congrès.

Elle informe la délégation que les élections pour tous les postes au Conseil auront lieu samedi après-midi et dimanche matin comme cela est prévu au programme du congrès. Le confrère Chris Aylward présidera les élections et expliquera le processus plus tard dans la journée.

Adoption des règles de procédure et des lignes directrices concernant la fermeture des portes

p/a Lori Walton Eddy Bourque

Que les règles de procédure et les lignes directrices concernant la fermeture des portes soient adoptées.

MOTION ADOPTÉE.

Ratification des comités du congrès

Comité des lettres de créance

p/a Lori Walton Lola Parsons

Que la composition suivante du comité des lettres de créance soit ratifiée :

Don Bouchard
Wendy Shea

MOTION ADOPTÉE.

Comité des candidatures

p/a Jodi MacPherson John Ivany

Que la composition suivante du comité des candidatures soit ratifiée :

Farid Tourkmani
Lindsay Oehlke

MOTION ADOPTÉE.

À l'intention des membres qui assistent au congrès pour la première fois, Jeannie explique que le comité des candidatures reçoit les candidatures pour les charges électives. Tout membre en règle peut se présenter à une charge, mais sa candidature doit être proposée et appuyée par une personne déléguée au congrès.

On peut se procurer un formulaire de candidature au bureau d'administration ou auprès de Debbie McLaughlin. Les formulaires remplis doivent être remis à Debbie.

Comité des résolutions sur les Statuts

p/a Carolyn Allen Greg MacRae

Que la composition suivante du comité des résolutions sur les Statuts soit ratifiée :

Chris Lansdell, coprésident
Colleen Hodder, coprésidente
Joey Dunphy

Wayne Kelley
Allyson Garrison

MOTION ADOPTÉE.

Comité des résolutions générales

p/a Edwin MacDonald Raymond Junior Kennedy

Que la composition suivante du comité des résolutions générales soit ratifiée :

Chris Di Liberatore, coprésident
Shanny Doucet, coprésidente
Jill Power
Bill Bennett
Rhonda Doyle-LeBlanc

MOTION ADOPTÉE.

Comité des finances

p/a Joanne Coish Cassandra McKinnon

Que la composition suivante du comité des finances du congrès soit ratifiée :

Darlene Bembridge, présidente
Debi Buell
Brian Oldford

MOTION ADOPTÉE.

Rapport du comité des lettres de créance

p/a Don Bouchard Wendy Shea

Que le rapport suivant soit adopté :

Personnes déléguées accréditées	270
Observateurs et observatrices	25
Personnes invitées	6
Membres du CNA	<u>10</u>
Total	311

MOTION ADOPTÉE.

Allocution de la VPER

La VPER prononce son allocution comme suit :

Consœurs et confrères, les trois dernières années ont été difficiles — il y a eu bien des hauts et des bas.

La population du Canada a beaucoup souffert pendant la décennie du gouvernement conservateur de Harper. Des milliers de nos membres ont été touchés par un réaménagement des effectifs. Le gouvernement a coupé dans les services publics et s'est attaqué aux règlements qui protègent nos droits et notre santé ainsi qu'à notre syndicat.

Mais nous avons riposté, car comme syndicat, c'est ce que nous faisons, et ce, depuis plus de 50 ans.

Nous nous sommes organisés et mobilisés et nous avons riposté.

Les années Harper ont été une période sombre, mais nous sommes demeurés optimistes et nous n'avons pas reculé. Même dans ces temps difficiles, nous savions que nous finirions par remonter la pente.

Grâce à nos journées d'action du 19 de chaque mois, nous avons mobilisé nos membres, sensibilisé la population aux enjeux des élections fédérales et grandement attiré l'attention des médias. Ces journées d'action ont inspiré nos membres et offert à beaucoup de confrères et consœurs la possibilité de participer pour la première fois aux activités de leur syndicat.

En un peu plus d'une année, nous avons organisé plus de 140 activités dans notre région ! Je veux souligner les beaux efforts de la section locale 90113 du SEIC de St. John's, Terre-Neuve, qui a organisé une activité 17 mois d'affilée !

Nous avons organisé des collectes de fonds pour des organismes communautaires, des manifestations, des cérémonies de plantation d'arbres et même un rassemblement éclair (flash mob) !

Nous avons sensibilisé la population à l'importance des congés de maladie payés, pas seulement pour nos membres, mais pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses.

Le gouvernement a voulu nous arracher nos congés de maladie — notre réponse se tenait en deux mots : PAS QUESTION !

Par notre travail acharné, nous avons contribué à la défaite des conservateurs de Stephen Harper le 19 octobre 2015 !

Lors des élections, nous avons malheureusement aussi perdu certains de nos principaux alliés, notamment Megan Leslie, Peter Stoffer, Jack Harris et Robert Chisholm.

La population canadienne a élu un gouvernement libéral qui promettait des changements. Si ce gouvernement a donné suite à certaines de ses principales promesses, il faut savoir que c'est en partie à cause de notre travail acharné.

Grâce à l'appui des membres envers les équipes de négociation, certains membres ont pu conserver leur régime de congés de maladie. À nos membres qui sont encore en négociations, je dis : nous vous appuyons et nous ferons tout ce qu'il faut faire pour protéger vos congés de maladie !

Nous pouvons célébrer la réouverture des bureaux des Anciens Combattants à Sydney, en Nouvelle-Écosse, et à Corner Brook, à Terre-Neuve.

Nous pouvons nous réjouir de la réouverture du poste de la Garde côtière à Kitsilano, en Colombie-Britannique, et du Centre secondaire de sauvetage maritime de St. John's, à Terre-Neuve.

Récemment, l'adoption du projet de loi C-4 a signé l'arrêt de mort des lois C-377 et C-525, deux lois antisyndicales des conservateurs. La C-525 avait deux objectifs : rendre la vie difficile aux fonctionnaires fédéraux qui veulent se syndiquer et permettre aux employeurs de s'ingérer dans le processus de syndicalisation. Quant à la loi C-377, elle obligeait les syndicats — et uniquement les syndicats — à divulguer des renseignements financiers détaillés.

Nous pouvons aussi nous réjouir de l'adoption du projet de loi C-16 sur la protection des droits des personnes transgenres. Cette mesure législative, d'abord adoptée par la Chambre des communes en octobre 2016, a enfin été entérinée par le Sénat le 15 juin 2017.

Ce ne sont pas là de petites réalisations. Notre travail et nos succès changent les choses pour nos membres et nos collectivités.

Quand vous écrivez à votre député ou à la rédaction d'un journal et quand vous informez vos voisins sur les dossiers que nous défendons, vous influencez le cours des choses.

Nous pouvons être fiers de ces réalisations et, comme syndicat, nous pouvons nous en attribuer une partie du mérite.

Nous avons réussi à défaire la droite au niveau fédéral, mais nous avons eu de l'aide à cet égard. Comme syndicalistes, nous connaissons le vrai sens de la solidarité. Nous avons travaillé avec d'autres syndicats et des groupes communautaires, et notre collaboration a porté ses fruits. Nos liens sont maintenant plus forts que jamais. Nous avons établi de nouvelles relations de travail, et nous sommes prêts à monter au front dès qu'il le faudra.

Le gouvernement libéral a respecté certains de ses principaux engagements, mais il a fait marche arrière quant à certains autres, notamment la réforme du processus électoral.

Par ailleurs, le gouvernement ne réussit toujours pas à payer ses fonctionnaires en temps et avec exactitude. C'est une vraie honte. Le gouvernement devrait avoir honte de ne pas avoir écouté nos nombreux avertissements et de traiter ses employés avec un tel manque de respect. Qui aurait pu imaginer qu'en 2017 le Gouvernement du Canada n'arrive pas à payer son personnel correctement et à temps ? Personne ne devrait avoir peur de vérifier son compte bancaire le jour de la paye. Parce que, après tout, nous sommes en 2017... n'est-ce pas, M. Trudeau ?

J'ai travaillé avec beaucoup d'Éléments, de sections locales et de comités relativement aux problèmes causés par le système de paye Phénix. J'ai donné d'innombrables entrevues sur ces problèmes qui ont des incidences sur tant de membres. Chaque fois que je parle de ce sujet, je souligne le précieux travail des membres de l'AFPC qui doivent travailler avec ce système de paye défectueux.

Imaginez la pression et la frustration qu'ils doivent supporter à cause d'un système qui ne fonctionne pas ! Comme VPER, je ne lâcherai pas avant que chaque membre de l'AFPC soit payé en temps et avec exactitude !

Soyons clairs : c'est à cause de notre action en justice et de nos autres initiatives que le gouvernement fait maintenant de petits pas pour arranger Phénix.

Les conservateurs ont créé le fiasco Phénix, mais les libéraux ont créé leur propre fiasco en « essayant » (entre guillemets) d'arranger le système. Que le gouvernement soit libéral ou conservateur, nous devons toujours lutter, surtout contre la privatisation et la sous-traitance.

Nous avons reçu deux résolutions d'urgence qui parlent de privatisation. Des membres de l'Union des employés de la Défense nationale font l'entretien des navires militaires du Canada depuis presque 250 ans. Le gouvernement veut sous-traiter leurs tâches en créant un partenariat public-privé. Cela montre bien que nous devons constamment être prêts à faire pression auprès des partis au pouvoir.

Pensez au gouvernement libéral de la Nouvelle-Écosse, qui est pourtant l'un des gouvernements les plus droitistes au Canada. Il n'a de cesse de s'attaquer aux travailleurs et travailleuses. Il ne s'est pas attaqué précisément à nos membres, mais ce qui fait du tort à l'un fait du tort à tous !

L'avidité des entreprises existe bel et bien au Canada, et nos membres en ont beaucoup souffert. Nous avons perdu nos membres qui travaillaient comme commissionnaires à l'Aéroport international Stanfield d'Halifax lorsque cet employeur a cessé de faire affaire avec Commissionnaires Nouvelle-Écosse, après 56 ans, pour confier ses services de sécurité à une entreprise moins chère.

Également en Nouvelle-Écosse, en raison des revendications contractuelles déraisonnables de leur employeur, le Chronicle Herald, les membres du Halifax Typographical Union sont en grève depuis plus de 500 jours ! De même, les membres d'Unifor qui travaillent pour D-J Composites et les employés de Covered Bridge Potato Chips, ici au Nouveau-Brunswick, ont eux aussi eu des conflits de travail avec leur employeur.

Notre solidarité est notre pierre d'assise, et nous vaincrons contre l'avidité des entreprises.

Nous ne reculerons pas. Nous continuerons à soutenir les syndiqués en grève. Nous continuerons à syndiquer ceux qui ne sont pas encore syndiqués, car chaque personne mérite le respect et la dignité au travail. Nous continuerons à lutter pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs, pas seulement les travailleuses et travailleurs syndiqués !

Nous avons d'ailleurs recruté plus de 200 post doctorants à l'Université Dalhousie et nous continuons d'être le syndicat de choix pour les travailleurs et travailleuses du secteur universitaire, car nous excellons à défendre leurs intérêts.

Nous poursuivons nos efforts de syndicalisation à l'Université du Nouveau-Brunswick. Cette dernière a utilisé des tactiques juridiques pour bloquer notre campagne, mais la justice nous a donné raison il y a quelques semaines. L'Université a été condamnée à nous verser 2 500 \$ en dédommagement des frais juridiques engagés.

Nous bâtissons un syndicat plus fort et plus efficace.

Nos jeunes membres se reconnaissent dans notre syndicat. Il faut souligner le superbe travail de notre tout premier comité jeunesse à St. John's, Terre-Neuve. Les membres de ce comité, grâce à leur leadership et à leur mentorat, ont aidé d'autres jeunes gens de la région à se syndiquer.

Le nouveau Comité jeunesse d'Halifax a tenu sa première réunion ce mois-ci. En outre, je suis très fière de vous informer que des comités jeunesse sont en cours d'établissement à Moncton et à Fredericton.

Nos leaders de demain jouent déjà un rôle crucial dans notre syndicat. C'est un réel privilège et un honneur pour moi, à titre de VPER, de leur fournir l'appui et les ressources qu'il leur faut.

Ici même dans la ville où nous tenons notre congrès, le conseil régional a été relancé, et il fait du très beau travail !

L'avenir s'annonce des plus prometteurs pour notre syndicat, et c'est grâce à chacun et chacune d'entre vous qui êtes ici aujourd'hui. Merci de bâtir un syndicat plus fort et plus efficace jour après jour.

Merci !

Adoption du rapport de la VPER

La consœur Colleen Hodder, VPER suppléante, assume la présidence.

p/a Jeannie Baldwin Eddy Bourque

Que soit adopté le rapport de la VPER.

Jeannie formule les observations suivantes :

C'est un honneur et un privilège de présenter mon rapport au 7^e Congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique. Ce document résume notre travail des trois dernières années et fait état des difficultés que nous avons dû affronter.

Je présente ce rapport au nom des membres et du personnel qui ont contribué à bâtir la région de l'Atlantique et notre syndicat et aussi grâce à eux. Le syndicat, c'est vous, et ce rapport est le vôtre. J'espère qu'il sera pour vous une source de fierté !

Question de privilège — Bob Campbell

Le confrère Campbell se demande s'il est à propos de remercier le personnel étant donné que des membres du personnel ont déposé des plaintes contre elle.

La consœur Baldwin souligne que les décisions des dirigeants et dirigeantes ne sont pas toujours favorables à tous et qu'elle a été disculpée de toutes les accusations qui ont été formulées contre elle.

MOTION D'ADOPTION DU RAPPORT DE LA VPER ADOPTÉE.

La consœur Baldwin reprend alors la présidence.

Adoption des rapports des membres du Conseil

Tous les rapports des directeurs et directrices sont dans la trousse de participation.

Les rapports résument le travail que chaque membre du Conseil a fait au nom de ses mandants depuis le congrès de 2014.

Les rapports des directeurs et directrices sont adoptés en bloc.

Adoption des rapports des comités du Conseil

p/a Helen King Carolyn Allen

Que les rapports des cinq comités suivants soient adoptés :

- Éducation ;
- Santé, sécurité et environnement ;
- Droits de la personne ;
- Action politique ; et
- Femmes.

MOTION ADOPTÉE.

Conférencière principale — Maude Barlow

Jeannie demande à la consœur Michelle MacKinnon, représentante féminine de la région de l'Atlantique au Cercle national des peuples autochtones de l'AFPC, de présenter la conférencière principale.

La consœur MacKinnon présente Maude Barlow comme suit :

J'ai le plaisir de vous présenter une grande militante et une grande amie du mouvement syndical, notre conférencière principale, Maude Barlow.

Maude Barlow est présidente nationale du Conseil des Canadiens, conseillère principale sur l'eau auprès de l'ONU, présidente du conseil d'administration du groupe Food and Water Watch de Washington et conseillère du World Future Council, un organisme basé à Hambourg, en Allemagne.

Maude Barlow était l'une des « 1000 femmes pour le prix Nobel de la paix » en 2005. La même année, elle a reçu la prestigieuse bourse Lannan pour la liberté culturelle, ainsi que le prix Right Livelihood. Connue comme le « prix Nobel alternatif » et décerné par le Parlement de la Suède, ce prix lui a rendu hommage à pour son « travail exemplaire et de longue durée à l'échelle mondiale pour la justice dans le commerce et pour la reconnaissance du droit fondamental de l'accès à l'eau ». Maude Barlow a aussi reçu en 2008 le prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations au Canadian Environmental Awards, la plus grande récompense du Canada dans le domaine de la protection de l'environnement.

Maude Barlow a récemment été nommée la première conseillère des Nations Unies sur la question de l'eau. À ce titre, elle offre ses conseils au père Miguel d'Escoto Brockmann, président de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle est également la vedette de plusieurs documentaires sur l'eau. Elle a rédigé ou corédigé 16 succès de librairie, dont son plus récent intitulé « Blue Covenant: The Global Water Crisis and The Coming Battle for the Right to Water ».

Maude prononce son discours comme suit :

La raison d'être des accords commerciaux a profondément changé depuis l'après-guerre. Les institutions internationales issues de la Conférence de Bretton Woods ont été établies pour reconstruire une économie mondiale en ruine et favoriser la coopération économique à l'échelle internationale. Autrefois, les accords visaient à éliminer les obstacles tarifaires au commerce des biens et étaient souvent avantageux pour tous.

Le Pacte de l'automobile est un très bon exemple. Il permettait aux fabricants américains de vendre leurs véhicules au Canada sans douane s'ils créaient des emplois ici. C'est ainsi qu'est née l'industrie canadienne des pièces d'automobile. Mais la plupart des tarifs ont diminué partout dans le monde, et la raison d'être des accords de commerce a profondément changé.

Les changements ont commencé à la fin des années 1970 et ont continué pendant les deux décennies qui ont suivi lorsque les sociétés nationales et les capitaux se sont mondialisés et ont quitté leur pays d'origine.

Les sociétés multinationales avaient quatre objectifs :

- 1) Déménager sans censure leur production dans des pays à bas salaires.*
- 2) Se débarrasser du contrôle des exportations sur des ressources comme le bois, les minéraux, le poisson, la nourriture, l'énergie, etc., pour pouvoir approvisionner leurs usines dans les pays à bas salaires et empêcher le gouvernement d'imposer des exigences touchant la production secondaire de ressources premières. Pour un pays qui dépend de ses ressources, comme le Canada, c'est là un grave problème.*
- 3) Contester les règlements des gouvernements en matière de finance, des droits des travailleurs et travailleuses, de l'environnement, de la santé et sécurité, etc., pour pouvoir traverser les frontières en vertu de (faibles) normes communes.*
- 4) Gagner l'accès aux services publics que la plupart des gouvernements continuent de protéger et qui sont soustraits aux accords commerciaux, car les dépenses gouvernementales pour les soins de santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau, les soins aux enfants et aux personnes âgées, etc., représentent une vraie mine d'or pour les entreprises.*

Comment le libre-échange sert-il les multinationales ?

Les accords de libre-échange des temps modernes — d'abord l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, puis l'ALENA, puis l'Organisation mondiale du commerce créée au milieu des années 1990 — ont aidé les grandes sociétés à atteindre ces quatre objectifs.

Ces accords limitent grandement la capacité des gouvernements de favoriser la production et les services intérieurs et leur imposent d'ouvrir leurs marchés à la concurrence étrangère.

Ils portent atteinte au droit des gouvernements de réglementer de bien des manières. En effet, selon ces accords, les lois des gouvernements ne doivent pas restreindre le commerce plus que cela n'est nécessaire et peuvent être contestées au motif qu'elles sont protectionnistes. On a même intégré dans les plus récents

accords commerciaux un processus d'harmonisation de la réglementation selon lequel les pays doivent adopter des normes et des règlements communs qu'ils négocient en collaboration avec des conseillers du secteur privé.

Les multinationales qui recherchent des normes faibles et une main-d'œuvre bon marché ne veulent évidemment rien savoir de normes communes exigeantes. Il se produit donc un nivellement vers le bas. L'Europe, en prévision d'accords de libre-échange avec le Canada et les États-Unis, a déjà commencé à ouvrir la porte à des produits chimiques qui étaient autrefois interdits et a mis de côté ses inquiétudes concernant la qualité de l'énergie découlant de l'exploitation des sables bitumineux du Canada.

Les entreprises utilisent aussi ce qu'on appelle des conventions de statu quo. Selon ces conventions, les services publics qui sont soustraits aux accords commerciaux sont protégés jusqu'à ce qu'ils soient privatisés. Par la suite, les services libéralisés ne peuvent plus jamais être à nouveau confiés au secteur public. Le principal moyen de défense dont disposent les grandes sociétés s'appelle le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. Autrefois, une entreprise qui était mécontente de la manière dont elle était traitée dans un autre pays devait convaincre son propre gouvernement de porter plainte ou de s'adresser à un tribunal dans cet autre pays.

L'ALENA a été la première entente à donner aux investisseurs privés le droit de recourir directement à l'arbitrage pour obtenir un dédommagement si un gouvernement étranger adopte une nouvelle loi qui leur fait perdre de l'argent ou interprète une loi existante d'une manière qui a un tel résultat. Ce droit fait maintenant partie de tous les accords de libre-échange. Les entreprises peuvent entreprendre une telle démarche en invoquant leur « droit de faire un profit ». Elles peuvent avoir recours au tribunal de la Banque mondiale ou à l'arbitrage dans le secteur privé. Dans le cadre de l'ALENA, le différend est soumis à des avocats experts en libre échange, qui sont généralement favorables aux droits des entreprises.

Il existe maintenant plus de 3 500 traités bilatéraux d'investissement entre pays, qui ont donné lieu à plus de 700 poursuites lancées par une multinationale contre un pays. La majorité des causes sont tranchées en faveur des entreprises. Bon nombre des pays visés sont des pays pauvres qui n'ont pas les moyens de payer les sanctions indécentes qui leur sont imposées. Par exemple, la Banque mondiale a ordonné au petit pays qu'est l'Équateur de verser à Occidental Petroleum 2,3 milliards de dollars pour l'avoir empêchée de vendre l'un de ses champs pétrolifères à un consortium chinois sans l'approbation du gouvernement. Ce montant est à peu près l'équivalent du budget annuel du gouvernement équatorien pour l'ensemble de son système de soins de santé. L'Argentine a dû payer 405 millions de dollars à la société française de services d'eau Suez pour obtenir le

droit de ramener les services d'eau dans le domaine public. Une société de services d'eau du Royaume-Uni poursuit l'Estonie parce qu'elle lui a refusé l'autorisation d'augmenter à nouveau ses tarifs de consommation d'eau.

Le Canada est signataire de divers grands accords commerciaux.

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

Ce pacte, signé en 1994, a été le premier des accords commerciaux modernes à viser l'affaiblissement des normes gouvernementales de façon générale et à prévoir un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, ce qui permet aux sociétés d'un pays nord-américain de poursuivre le gouvernement d'un autre pays nord-américain. On sait que l'ALENA est en cours de renégociation. Trump s'intéresse surtout au Mexique, mais du côté du Canada, il veut s'attaquer au système de gestion de l'offre dans l'industrie laitière, l'industrie avicole et le secteur du bois d'œuvre et il cherchera peut-être aussi à imposer certains tarifs sur les exportations de notre industrie automobile.

L'Accord économique et commercial global (AECG)

L'AECG a été signé au Parlement européen en 2017, mais doit encore être ratifié par tous les États de l'Union européenne.

Il est bien difficile de convaincre les Canadiens et les Canadiennes de s'insurger contre l'AECG, car ils voient l'Europe d'un bon œil. Ils considèrent que les pays européens ont de bonnes normes pour les travailleurs, les travailleuses et l'environnement. Mais tout cela n'est pas pertinent pour ce qui est de l'AECG, car cet accord veut faire exactement la même chose que l'ALENA — donner aux entreprises nord-américaines et européennes la capacité de forcer leur gouvernement à ouvrir leurs marchés et à niveler leurs normes vers le bas.

L'AECG est le premier accord commercial à s'appliquer aux gouvernements sous-nationaux — soit les provinces et les municipalités, qui sont les ressorts dans lesquels la plupart des dépenses sont faites. Les entreprises européennes en alimentation, en pharmaceutique, en transport, en services de garde d'enfants, en services d'eau et en services financiers auront ainsi le droit de soumissionner pour des contrats avec les provinces et les municipalités. Et l'AECG prévoit un solide mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, à l'image de l'ALENA.

Le Partenariat transpacifique

Le Partenariat transpacifique est un énorme accord négocié entre 12 pays, dont plusieurs de l'Asie-Pacifique.

Trump a retiré les États-Unis du Partenariat transpacifique, mais sous le leadership du Canada, les autres pays continuent de négocier cet accord, en supposant que Trump ne sera pas au pouvoir pour très longtemps. Le Partenariat transpacifique contient lui aussi un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, ce qui pourrait nous exposer à des milliers de poursuites de la part des entreprises.

L'Accord sur le commerce des services (ACS)

L'ACS est un énorme accord en cours de négociation entre 52 pays qui ont un PIB combiné de près de 50 billions de dollars.

Cet accord est peut-être le plus dangereux de tous ces accords commerciaux, car il vise la privatisation des services publics dans tous les secteurs. Les principales parties prenantes sont les grands fournisseurs mondiaux de services en finance, en soins de santé, en éducation et en services d'eau. Cet accord ne contiendrait pas de mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, mais les pays pourront s'appuyer sur d'autres accords pour s'opposer aux membres récalcitrants s'ils croient qu'ils ne sont pas traités justement dans le cadre de l'entente.

Les conséquences du libre-échange sur le Canada

Emplois

On a dû abandonner le Pacte de l'automobile en raison des contestations dont il a fait l'objet en vertu de l'ALÉNA et de l'OMC. Cela a donné lieu au déplacement de nombreux emplois vers les États-Unis. Selon Unifor, l'industrie automobile du Canada a perdu 30 000 emplois directs à cause de l'ALENA. Le Mexique a maintenant 45 % des emplois de l'industrie automobile de l'Amérique du Nord comparativement à seulement 6 % au Canada. Mais contrairement à ce que Trump affirme, le Mexique n'est pas la partie gagnante de l'ALENA. En effet, le salaire de 6 \$ l'heure que gagnent les travailleurs mexicains ne leur permet pas d'acheter les autos qu'ils produisent. L'ALENA est avantageux pour les constructeurs automobiles, mais désavantageux pour les travailleurs et travailleuses des trois pays de l'Amérique du Nord.

C'est la même chose dans beaucoup d'autres secteurs manufacturiers. Au début des années 1980, la fabrication comptait pour 26 % de notre PIB alors qu'elle ne représente même plus 11 % du PIB aujourd'hui. L'ALENA est l'un des facteurs qui a entraîné la précarisation du marché du travail au Canada.

Beaucoup de travailleurs et de travailleuses n'ont pas de sécurité d'emploi, et beaucoup d'autres doivent avoir plus d'un emploi pour survivre. L'important écart de revenu et autres inégalités entre le travailleur moyen et sa famille et les plus riches continue de se creuser.

Les PDG les mieux payés au Canada gagnent 193 fois plus que le travailleur moyen. À cause de l'Accord économique et commercial global, Terre-Neuve doit abandonner sa règle qui exige qu'une certaine partie du poisson pêché dans ses eaux soit transformée avant l'exportation. Des milliers d'emplois sont menacés.

Environnement

Les accords commerciaux nuisent à l'environnement de diverses manières. Plus notre secteur manufacturier ralentit, plus nous dépendons de l'exploitation de nos ressources naturelles, ce qui est mauvais pour l'environnement. L'ALENA renferme une clause de proportionnalité qui nous oblige à continuer d'exporter de l'énergie aux États-Unis, ce qui nous oblige à continuer à exploiter les sables bitumineux. Ainsi, il est difficile pour le Canada de respecter les accords sur le climat qu'il a signés.

Des entreprises d'un pays nord-américain ont évoqué le chapitre 11 de l'ALENA, qui prévoit le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, pour intenter 84 poursuites contre le gouvernement d'un autre pays nord-américain. Le Canada est le pays qui a fait l'objet du plus grand nombre de poursuites — 39 — et il a perdu ou réglé 8 de ces causes. Le gouvernement a payé au-delà de 200 millions de dollars en dommages-intérêts et dépensé 65 millions de dollars pour se défendre. Le Canada est encore visé par des poursuites pour un total de 2,6 milliards de dollars lancées par des sociétés américaines — dont les deux tiers portent sur notre législation sur l'environnement.

Voici quelques exemples des poursuites lancées contre le Canada :

La multinationale américaine Ethyl Corporation a poursuivi le Canada parce qu'il interdisait l'importation du MMT, un additif de carburant considéré comme neurotoxique. Le Canada a été forcé de lever son interdiction et de verser à l'entreprise une indemnité de 13 millions de dollars pour l'année pendant laquelle l'interdiction était en vigueur. La filiale américaine de la compagnie canadienne Lone Pine Resources a lancé une poursuite de 250 millions de dollars contre le Québec parce qu'il a décrété un moratoire sur l'exploitation du gaz de schiste par fracturation hydraulique sur le Saint-Laurent.

La société américaine Bilcon a eu gain de cause dans sa plainte formulée en vertu de l'ALENA et réclame un dédommagement de 300 millions de dollars après qu'une commission d'examen sur l'environnement l'ait empêchée d'exploiter une carrière située dans un écosystème fragile en Nouvelle-Écosse.

Abitibi Bowater (maintenant Resolute Forest), une papetière américaine qui exploitait une usine de papier à Terre-Neuve, a déclaré faillite et a quitté la province, abandonnant ses travailleurs et leurs pensions. Elle a par la suite formulé une plainte concernant ses droits d'utilisation de l'eau dans cette province. Dans un accord de règlement, le gouvernement Harper s'est engagé à verser à l'entreprise 131 millions de dollars canadiens. Cet exemple est choquant, car il crée un précédent selon lequel une entreprise étrangère peut prétendre au droit de propriété d'une ressource qu'elle utilise pour sa production dans un autre pays.

De quoi auront l'air les poursuites dans l'avenir ?

Le gouvernement Harper a vidé de leur substance les trois principales lois fédérales portant sur la protection de l'eau, soit la Loi sur les pêches, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et la Loi sur la protection des eaux navigables. En raison du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, les entreprises américaines et aussi, tôt ou tard, les entreprises européennes pourraient lancer des actions en dommages-intérêts si le gouvernement Trudeau tentait un jour de redonner à ces lois leur mordant.

Services publics

Nos services publics sont en danger en vertu des dispositions sur le statu quo de ces différents accords commerciaux, car un service public, une fois privatisé, n'est pas assujéti aux règles sur le commerce. Le gouvernement Harper a forcé diverses municipalités à conclure des partenariats public-privé pour pouvoir recevoir une aide financière fédérale pour la modernisation de leur infrastructure d'approvisionnement en eau.

Regina, Portage La Prairie, Moncton et Saint John ont toutes des liens avec des entreprises qui pourraient invoquer leurs accords commerciaux pour s'opposer à un retour à un système de gestion publique. Saint John, par exemple, a un contrat avec un consortium dont fait partie une compagnie espagnole qui pourrait invoquer l'AECG si jamais un futur conseil municipal décidait de ramener les services de traitement des eaux usées dans le domaine public.

Une fois que la Banque de l'infrastructure du Canada — un projet du gouvernement Trudeau — sera établie, bien des services publics pourraient être privatisés, par exemple les transports en commun, les routes, les systèmes d'électricité et les services d'eau. En vertu des ententes qui seront mises en place,

il sera presque impossible de créer de nouveaux services publics, par exemple un régime assurance-médicaments, si les services en question n'ont pas été exclus des ententes.

Que faut-il faire ?

Notre mouvement — des voix progressistes dans le mouvement syndical et la société civile — doit immédiatement faire connaître sa position sur l'ALENA ! À tout le moins, nous devrions exiger que la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail soit intégrée dans l'accord — qu'elle ne soit pas une entente distincte dénuée de sens —, qu'on laisse tomber la clause de proportionnalité en matière d'énergie et qu'on élimine complètement le chapitre 11 ainsi que toutes les mentions relatives à l'eau, qu'elle soit vue comme un bien, un secteur d'investissement ou un service.

Il nous faut un nouveau Pacte de l'automobile qui protège les travailleurs, les travailleuses et les emplois dans les trois pays. Nous devons travailler avec nos alliés en Europe pour rejeter l'AECG, qui doit encore être ratifié par tous les États membres de l'Union européenne. L'opposition du mouvement syndical du Canada à l'AECG et au Partenariat transpacifique a grandement contribué à convaincre les mouvements syndicaux en Europe et en Asie Pacifique à se joindre à notre lutte contre ces accords néfastes.

Nous devons aussi bien nous informer sur les accords de commerce. À la fin des années 1990, nous avons un immense mouvement qui a talonné l'OIT et qui lui a fait la vie très difficile — jusqu'à faire échouer l'Accord multilatéral sur l'investissement. Nous n'aurions pas été aussi efficaces sans l'appui du mouvement syndical.

Nous devons dénoncer le contrôle des entreprises dans l'ensemble du processus de négociation de ces accords, ainsi que le secret qui entoure les pourparlers. Nous n'avons jamais vu le texte de l'AECG avant qu'il soit conclu en principe par le gouvernement Harper en 2013. Et les négociations sur l'Accord sur le commerce des services se poursuivent toujours en secret !

Si ces ententes sont si avantageuses pour nous, pourquoi les négocie-t-on derrière des portes closes ?

Un puissant mouvement qui prend de l'ampleur à l'échelle mondiale remet en question la raison d'être et les objectifs du commerce. Bien sûr, les populations, les industries et les gouvernements vont continuer à faire du commerce par-delà les frontières. Bien sûr, il faut faire le commerce des aliments pour nourrir la

planète. Bien sûr, les populations et les États veulent pouvoir partager leurs richesses avec le monde.

Mais à quoi ressembleraient les accords de commerce s'ils protégeaient les droits de base des travailleurs et travailleuses partout ?

De quel genre d'accords commerciaux avons-nous besoin pour stopper la précarisation des emplois dans ce monde où les trois quarts des personnes en âge de travailler travaillent à bas salaire, sans sécurité et sans régime de retraite ?

À quoi ressembleraient les accords de commerce s'ils favorisaient un modèle durable de production alimentaire qui protégerait les sols et l'eau et respecterait les agriculteurs ?

À quoi ressembleraient les accords de commerce s'ils devaient tenir compte de l'empreinte environnementale des entreprises dans leur pays et à l'étranger ?

À quoi ressembleraient les accords de commerce s'ils mettaient l'accent sur des sources d'énergie renouvelable ?

À quoi ressembleraient les accords de commerce si, au lieu de permettre le traitement préférentiel des sociétés multinationales, ils imposaient à ces dernières des obligations contraignantes en matière de droits de la personne et de protection de l'environnement ainsi que des restrictions sur les mouvements de capitaux pour éviter le genre de spéculation galopante qui a engendré la récession de 2008 ?

À quoi ressembleraient les accords de commerce s'ils reconnaissaient le droit des populations autochtones locales au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause — un droit précisé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ?

Une chose est certaine : le mécontentement contre les clauses sur le règlement des différends entre investisseurs et États s'accroît, autant dans la société civile que chez les gouvernements. Bon nombre de pays — notamment la Bolivie, le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Inde et la Malaisie — ont complètement rejeté un tel mécanisme ou ont exprimé de sérieuses inquiétudes à son sujet. Créons un vrai mouvement au Canada pour amener notre gouvernement à se rallier à ces gouvernements progressistes. Le moment n'a jamais été plus propice à un débat sur la nature des accords de libre-échange.

Contrairement à Trump et ses partisans, notre mouvement ne vise pas à jeter le blâme sur l'« autre », à ériger des murs ou à fomenter la haine. Notre analyse et notre position reposent sur un engagement profond à défendre la diversité, l'inclusion et la justice sociale.

Le moment ne pourrait être mieux choisi pour limiter le pouvoir des capitaux transnationaux et des multinationales et pour reconnaître l'autorité démocratique sacrée des peuples, des collectivités et de leurs gouvernements élus de protéger les droits de la personne et les droits des travailleurs et travailleuses, ainsi que l'environnement qui nous permet à tous et toutes de vivre.

*Je suis la présidente honoraire du Conseil des Canadiens, et mon plus récent livre s'intitule *Boiling Point, Government Neglect, Corporate Abuse and Canada's Water Crisis*.*

La VPER Baldwin remercie Maude d'avoir pris le temps de venir à notre congrès et lui présente un cadeau pour exprimer notre appréciation.

Elle souligne que nous avons quelques exemplaires du livre de Maude à vendre au coût de 20 \$. On peut se procurer ce livre à la table du comité d'accueil. L'auteure sera sur place pendant la pause du repas pour signer des autographes.

Anna Goguen fait quelques annonces, puis les travaux du congrès sont suspendus.

Le vendredi 23 juin 2017 – Séance de l'après-midi

Question de privilège — Joey Dunphy

Au nom du Conseil de la région de l'Atlantique, le confrère Dunphy fait savoir qu'il y aura un encan au profit de la campagne sur les femmes autochtones disparues ou assassinées. Le frère de Lorretta Saunders a réalisé une sculpture qui sera mise en vente à cette occasion.

Question de privilège — Bob Campbell

Le confrère Campbell nous informe qu'on fera une cueillette de dons dans la salle du congrès au profit des grévistes au *Chronicle Herald*.

Il souligne que le SEI fera un don de 2 000 \$.

Rapport du comité des lettres de créance

p/a Wendy Shea Don Bouchard

Que le rapport suivant soit adopté :

Personnes déléguées accréditées	270
Personnes invitées	6
Membres du CNA	10
Observatrices et observateurs	<u>45</u>
Total	331

MOTION ADOPTÉE.

Rapport du Comité des finances du Conseil de l'Atlantique

Le rapport du Comité des finances du Conseil est le seul rapport qu'il faut adopter séparément des autres rapports des comités, car ce comité a pour mandat de gérer les finances de la région et d'élaborer un budget pour les trois prochaines années. Les Statuts précisent que le Comité des finances doit rendre des comptes au congrès.

Jeannie explique que le congrès doit adopter le budget pour les trois prochaines années. Elle demande ensuite au Comité des finances de présenter son rapport.

Le Comité a formulé quatre recommandations dans son rapport.

La présidente du Comité des finances, Darlene Bembridge, présente le rapport suivant :

Le Comité des finances est heureux de présenter le bilan et l'état des résultats. Les revenus et les dépenses de 2014, 2015 et 2016 ont été examinés, et toutes les dépenses ont été justifiées. Un état comparatif et un projet de budget pour 2018, 2019 et 2020 vous ont été remis aux fins d'examen.

Au cours des trois dernières années, le Comité a confirmé tous les montants dépensés indiqués dans les états financiers. Les dépenses engagées pour le congrès de 2014 ont été analysées attentivement. Le Comité a étudié tout dépassement de crédit ou écart notable entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles. À partir de cette analyse, il a rédigé un document de travail qui a aidé le Conseil à préparer le congrès et qui a guidé l'élaboration du budget du congrès de 2017.

Il incombe au Comité des finances de surveiller le budget approuvé au dernier congrès. En cas de dépassement de crédit, selon ce qui explique la situation, il recommande au Conseil de transférer des fonds d'un poste budgétaire à un autre ou d'approuver le dépassement. Le Comité a aussi pour tâche d'examiner nos façons de faire et d'y proposer des améliorations.

Au dernier congrès, nous avons adopté une recommandation permettant le report des fonds réservés aux directeurs et directrices du Conseil d'une année à une autre à l'intérieur du cycle de 3 ans. Après mûre réflexion, le Comité des finances recommande un petit changement, soit de permettre aux directeurs et directrices de dépenser seulement la moitié de leur allocation annuelle au cours d'une année de congrès.

Le Comité des finances a aussi la responsabilité d'établir le budget du Conseil et celui du congrès régional. Le processus budgétaire peut être difficile, car il y a de nombreux facteurs variables et il faut considérer le scénario le plus coûteux jusqu'à ce qu'on connaisse les montants réels.

Une fois que le Conseil a tenu sa première réunion et qu'on connaît les coûts pour les déplacements et le remboursement des salaires, le Comité calcule les coûts pour chaque membre du Conseil. Ces informations servent pour les futures réunions du Conseil et les activités du Conseil au congrès et aussi à déterminer si les fonds ne seront pas entièrement utilisés, ce qui offre alors un peu de jeu en cas de dépassement d'un autre poste budgétaire ou d'une dépense extraordinaire.

Il arrive que les institutions bancaires modifient leurs frais de services. Nos frais bancaires ont effectivement augmenté, ce qui aura une incidence sur notre budget. Le Comité des finances recommande de faire une étude sur les frais bancaires en vue de réaliser des économies à ce chapitre.

La planification budgétaire peut être encore plus difficile lorsque nous ne recevons pas les demandes de remboursement des dépenses pendant l'année au cours de laquelle les dépenses ont été engagées et où elles étaient prévues au budget. Par exemple, nous avons reçu en 2016 des demandes de remboursement pour des dépenses qui avaient été faites en 2014. Ce genre de situation a une incidence directe sur le budget du prochain congrès. Pour cette raison, le Comité des finances recommande de modifier nos politiques de manière à empêcher de telles situations.

Le projet de budget que nous présentons reflète les coûts de base du Conseil, avec de légers changements par rapport aux budgets précédents. Le Comité des finances recommande de faire passer de 40 000 \$ à 50 000 \$ le transfert annuel au poste budgétaire du congrès afin de financer davantage la participation au congrès.

L'intention qui sous-tend le budget du congrès est d'offrir aux personnes déléguées la plus généreuse subvention possible. Nous avons déterminé les coûts fixes (location des salles et de l'équipement audiovisuel, réunions des comités du congrès, dépenses du comité d'accueil, frais d'impression, dépenses du bureau du

congrès, dépenses du Conseil, etc.), puis nous avons alloué le reste des fonds aux subventions.

Nous enregistrons un surplus depuis plusieurs cycles. Le bureau national de l'AFPC a insisté pour que nous dépensions notre surplus, à défaut de quoi il pourrait ajuster nos transferts dans l'avenir. Après analyse des montants excédentaires, le Comité des finances a recommandé au Conseil d'augmenter la subvention à la participation au congrès.

Le Comité des finances a tenu compte de l'emplacement des personnes déléguées, de l'accès à un aéroport et du nombre de délégués potentiels, entre autres choses. Après un examen attentif, nous avons réparti les fonds disponibles pour les subventions de manière équitable entre toutes les personnes déléguées. Ainsi, à l'exception du remboursement de la perte de salaire, nous sommes en mesure de couvrir tous les autres coûts de la participation au congrès.

Les membres posent quelques questions. Les recommandations du Comité des finances sont ensuite présentées aux fins d'adoption.

Recommandation 1

p/a Darlene Bembridge Brian Olford

Que le congrès approuve la **première recommandation** du Comité des finances, qui se lit comme suit :

Faire passer de 40 000 \$ à 50 000 \$ le transfert annuel au budget du congrès pour financer la participation au congrès triennal régional.

RECOMMANDATION 1 ADOPTÉE.

Recommandation 2

p/a Darlene Bembridge Brian Oldford

Que le congrès approuve la **deuxième recommandation** du Comité des finances, qui se lit comme suit :

Permettre aux directeurs et directrices du Conseil de dépenser seulement 50 % de leur allocation budgétaire annuelle au cours d'une année de congrès, car il est possible qu'ils ne se présentent pas à nouveau à une charge au Conseil ou qu'ils ne soient pas réélus.

RECOMMANDATION 2 ADOPTÉE.

Recommandation 3

p/a Darlene Bembridge Brian Oldford

Que le congrès approuve la **troisième recommandation** du Comité des finances, qui se lit comme suit :

Faire une recherche sur les frais exigés par diverses institutions financières et considérer la possibilité de faire affaire avec une seule banque puisque les frais de services bancaires augmentent sans cesse et que nous pourrions sans doute économiser en payant des frais de services à une seule banque.

RECOMMANDATION 3 ADOPTÉE.

Recommandation 4

p/a Darlene Bembridge Brian Oldford

Que le congrès approuve la **quatrième recommandation** du Comité des finances, qui se lit comme suit :

Accorder aux membres un maximum de 120 jours pour soumettre leurs demandes de remboursement des dépenses. Après un tel délai, toute demande de remboursement sera étudiée par le Conseil de la région avant qu'un paiement soit autorisé.

RECOMMANDATION 4 ADOPTÉE.

Rapport du Comité des finances

p/a Darlene Bembridge Brian Oldford

Que le congrès adopte le rapport du Comité des finances du Conseil.

MOTION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ADOPTÉE.

Bilan et état des résultats

La consœur Bembridge explique le bilan et l'état des résultats.

p/a Darlene Bembridge Brian Oldford

Que le congrès adopte le bilan et l'état des résultats.

MOTION D'ADOPTION DU BILAN ET DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS ADOPTÉE.

Projet de budget

p/a Darlene Bembridge Brian Oldford

Que le projet de budget pour 2018, 2019 et 2020 soit adopté.

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET 2018, 2019, 2010 ADOPTÉE.

Avant de passer aux résolutions sur les Statuts, Jeannie donne quelques précisions sur le processus d'examen des résolutions, surtout à l'intention des nouvelles personnes déléguées. Les comités des résolutions ont déjà examiné les résolutions et ont formulé leurs recommandations, qui sont présentées dans leurs rapports respectifs.

En général, un comité des résolutions recommande l'adoption ou le rejet d'une résolution.

Une fois qu'une recommandation a été proposée et appuyée, un débat s'ensuit sur la recommandation et sur la résolution visée. Les personnes déléguées qui désirent s'exprimer sur la résolution ou la recommandation du comité peuvent parler pendant un maximum de trois minutes.

Pour faire modifier une résolution, il faut présenter une motion qui demande le renvoi de la résolution au comité et qui donne à ce dernier des directives précises pour son nouvel examen de la résolution visée.

Les personnes déléguées votent oralement et à main levée sur les recommandations du comité. Toute résolution demandant une modification des Statuts doit obtenir une majorité des deux tiers des voix exprimées.

Comité des résolutions sur les Statuts

La VPER de l'Atlantique a constitué le comité des résolutions sur les Statuts comme suit :

Chris Lansdell, directeur pour Terre-Neuve-et-Labrador, coprésident
Colleen Hodder, directrice pour la Nouvelle-Écosse et VPER suppléante, coprésidente
Allyson Garrison, directrice pour les jeunes travailleuses et travailleurs

Joey Dunphy, directeur pour les membres autochtones
Wayne Kelley, directeur pour les membres GLBT

Monique Laplante, personne-ressource de l'AFPC

Le comité des résolutions s'est réuni les 20 et 21 avril 2017 pour étudier les 23 résolutions sur les Statuts qui ont été présentées.

Jeannie Baldwin et Robyn Benson ont examiné les résolutions pour s'assurer de leur conformité avec les Statuts de l'AFPC. Toutes les résolutions ont été jugées recevables. Toutes les résolutions sont automatiquement proposées et appuyées par le coprésident et la coprésidente au nom du comité.

Le comité des résolutions sur les Statuts a établi ses priorités comme suit :

Recommandations d'adoption

1. Résolution mixte B1A — Représentation des jeunes membres au congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique
2. Résolution mixte B18A — Directrice ou directeur des sections locales à charte directe de la région de l'Atlantique
3. Résolution B17 — Directrice ou directeur des membres ne relevant pas du Conseil du Trésor dans la région de l'Atlantique
4. Résolution B15 — VPER suppléante ou VPER suppléant
5. Résolution B16 — Deuxième VPER suppléante ou VPER suppléant
6. Résolution B23 — Modification de la structure du Comité sur la santé, la sécurité et l'environnement
7. Résolution mixte B21A — Article 5 des Statuts du Conseil de la région de l'Atlantique
8. Résolution B3 — Mandat et les objectifs des Statuts du Conseil de l'AFPC-Atlantique
9. Résolution B4 — Les membres et leurs droits
10. Résolution B6 — Rapports écrits des directeurs et directrices du Conseil
11. Résolution B7 — Compte rendu du congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique
12. Résolution B8 — Résolutions
13. Résolution B9 — Frais d'adhésion
14. Résolution B10 — Droits de représentation au congrès
15. Résolution B11 — Mandat des comités du Conseil
16. Résolution B12 — Conférences régionales de l'Atlantique
17. Résolution B13 — Suspension ou expulsion du Conseil de la région de l'Atlantique

Recommandations de rejet

Le comité des résolutions sur les Statuts recommande l'adoption de toutes les résolutions.

Le comité souhaite remercier à l'avance les personnes déléguées au congrès pour leur patience et leur participation au processus démocratique qu'est le débat sur les résolutions. Le comité remercie aussi Jeannie Baldwin et le personnel de la région de l'Atlantique pour leur soutien.

Résolution mixte B1A — Représentation des jeunes membres au congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique

(qui englobe les résolutions B1, B2, B14, B19 et B22)

p/a Chris Lansdell Colleen Hodder

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'**adopter** la résolution mixte B1A (qui englobe les résolutions B1, B2, B14, B19 et B22) qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE selon les dispositions actuelles concernant la représentation au congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique, un seul membre de chacune des quatre provinces de l'Atlantique peut représenter les jeunes travailleuses et travailleurs au congrès ; et

ATTENDU QUE les comités jeunesse sont des comités reconnus dans les Statuts de l'AFPC au même titre que les conseils régionaux, les comités régionaux des femmes et d'autres comités ; et

ATTENDU QU'il y a des comités jeunesse actifs dans la région de l'Atlantique :

IL EST RÉSOLU QUE les jeunes membres bénéficient des mêmes droits de représentation que les membres des autres comités régionaux ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le paragraphe (8) de l'article 8 des Statuts du Conseil de la région de l'Atlantique soit modifié comme suit :

Un jeune membre de chaque comité jeunesse actif peut être délégué au congrès régional pour représenter les jeunes travailleuses et travailleurs, chacune des quatre provinces de l'Atlantique ayant au moins deux (2) membres délégués.

Motif

Le comité estime que la représentation des comités jeunesse recommandée est compatible avec les droits de représentation dont jouissent tous les autres comités régionaux et qu'elle favoriserait la relève et le renouvellement.

p/a Jessica Chaisson Matthew Fuchs

Que la question préalable soit maintenant mise aux voix.

MOTION ADOPTÉE.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION MIXTE B1A ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES.

Résolution mixte B18A — Directrice ou directeur des sections locales à charte directe de la région de l'Atlantique

(qui englobe les résolutions B18 et B20)

p/a Colleen Hodder Chris Lansdell

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'**adopter** la résolution mixte B18 (qui englobe les résolutions B18 et B20) qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE la région de l'Atlantique compte 18 sections locales à charte directe qui représentent quelque 1 300 membres et que leur nombre pourrait augmenter ; et

ATTENDU QUE les membres de ces sections locales à charte directe travaillent dans différents milieux, dont le secteur universitaire, des maisons de transition, des corps de commissionnaires, des communautés des Premières Nations et un gouvernement provincial ; et

ATTENDU QUE les membres des sections locales à charte directe font face à plusieurs défis distincts de ceux des membres ne relevant pas du Conseil du Trésor et chez les employeurs distincts ; et

ATTENDU QUE les sections locales à charte directe ont besoin de leur propre directeur ou directrice pour parler en leur nom :

IL EST RÉSOLU QUE soit ajouté un nouveau paragraphe (11) à l'article 6 des Statuts du Conseil de la région de l'Atlantique comme suit :

La directrice ou le directeur des sections locales à charte directe :

- a) assiste aux réunions du Conseil de la région de l'Atlantique et au congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique ;
- b) présente un rapport écrit de ses activités au Conseil de la région de l'Atlantique ;
- c) défend les intérêts des membres des sections locales à charte directe dans les divers organismes syndicaux, programmes et groupes luttant pour la justice sociale ;
- d) siège aux comités du Conseil de la région de l'Atlantique et assume d'autres rôles et responsabilités que lui attribue le Conseil de la région de l'Atlantique.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la ou le titulaire de ce poste est élu par le caucus des sections locales à charte directe au congrès triennal de l'AFPC-Atlantique ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la charge de directrice ou directeur pour les sections locales à charte directe soit financée à même le budget actuel du Conseil.

Motif

Le comité est d'avis que les SLCD méritent d'être représentées au Conseil de la région de l'Atlantique et dans la structure de direction de l'AFPC. Par ailleurs, le comité souligne que l'AFPC continue de créer de nouvelles SLCD pour augmenter ses effectifs.

p/a Brett Evans William Van Woensel

Que la motion soit renvoyée au comité des résolutions sur les Statuts pour qu'il consulte le comité des finances sur le coût du changement demandé.

MOTION DE RENVOI ADOPTÉE.

Discours de la présidente nationale de l'AFPC

À la demande de la consœur Baldwin, le confrère Brandon Thorne, président du nouveau Comité jeunesse d'Halifax, présente la présidente nationale de l'AFPC comme suit :

Robyn Benson a été réélue présidente nationale de l'Alliance de la Fonction publique du Canada lors du 17^e Congrès national triennal en mai 2015. Elle avait été élue pour la première fois à cette charge en mai 2012.

À titre de présidente nationale, Robyn est responsable de plusieurs portefeuilles, notamment : la négociation collective ; les communications, l'action politique et les campagnes ; le Fonds de justice sociale ; le Programme d'apprentissage mixte et le réaménagement des effectifs.

Que ce soit en défilant sur les piquets de grève avec les membres ou en participant à des manifestations avec ses consœurs et confrères, Robyn s'est toujours portée à la défense de tous les membres. Tout son travail, qu'il s'agisse de militer pour les droits de la personne, la justice sociale et les services publics, de défiler sur les piquets de grève ou de participer à des manifestations, est guidé par le respect qu'elle éprouve pour les membres et par son dévouement à la cause syndicale.

Sans plus attendre, veuillez accueillir la consœur Robyn Benson.

Robyn Benson

La consœur Benson prononce son discours comme suit :

Consœurs, confrères et amis, je suis heureuse d'assister avec vous au congrès de la région de l'Atlantique. Votre congrès est le 7^e et dernier congrès régional. À chacun, les membres ont eu des discussions enrichissantes et pris de bonnes décisions.

Je suis certaine qu'il en sera de même au congrès de votre région et je suis ravie d'être ici pour les prochains jours.

Le congrès est une occasion de mesurer le chemin parcouru et de définir l'orientation que vous voulez donner au syndicat dans les trois prochaines années. Je sais que vous étudierez sérieusement chaque question et que vous prendrez collectivement de bonnes décisions.

Avec votre aide, ce congrès pourrait passer à l'histoire comme l'un des meilleurs congrès de notre syndicat. Je pourrai en attester, car ayant assisté à de nombreux congrès au fil des années, j'en ai vu des bons, des moins bons et des difficiles.

Les membres de l'AFPC comptent sur nous pour bien les diriger — pour trouver des manières de faire de véritables progrès malgré tous les obstacles qui se dressent sur notre route.

Je sais que cela ne sera pas facile dans la région de l'Atlantique, car tous les gouvernements provinciaux et toute la députation fédérale de la région est libérale. Mais je sais aussi que s'il y a un groupe de membres qui est à la hauteur de la tâche, c'est bien le vôtre, car vous avez déjà fait face à des situations difficiles — et vous savez comment les surmonter.

Votre région affiche certains des plus hauts taux de pauvreté au pays et les plus grands écarts au chapitre des revenus et de l'égalité sociale. Je pense au Manitoba, où la pauvreté chez les enfants est la plus grande au pays. Nous travaillons très fort pour changer cela.

Les salaires sont plus bas que dans d'autres parties du pays, et vos législations sur l'emploi et le travail sont faibles.

Certaines provinces sont en voie de hausser le salaire minimum à 15 \$ l'heure. Dans les provinces de l'Atlantique, le salaire minimum est encore à 11 \$ ou moins.

À l'heure actuelle, vous avez encore les taux de chômage les plus élevés au pays, et de loin. Le taux de chômage à l'échelle nationale est d'environ 6 %, alors qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, il frise 15 % ; à l'Île-du-Prince-Édouard, il est à 10 % ; et en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, le taux officiel est de 8 %. En réalité, ces taux seraient bien plus élevés si on tenait compte de tous les gens qui ont cessé de chercher du travail ou qui ont quitté la région pour trouver un emploi.

On dit que les difficultés bâtissent la résilience — et je dois dire que les membres de l'AFPC dans la région de l'Atlantique sont probablement les gens les plus résilients que je connaisse.

Vous l'avez prouvé à maintes reprises pendant les dix longues années du règne de Stephen Harper. Les résultats de la dernière ronde de négociations avec le Conseil du Trésor sont le reflet de votre force.

Les conservateurs de Harper ont fait tout ce qu'ils ont pu pour retirer les dispositions sur les congés de maladie de vos conventions collectives et éliminer les banques de crédits de congé de maladie. Ils ont accusé les fonctionnaires d'abuser de leurs congés de maladie. Ils ont menti sur les coûts. Ils sont allés parler à d'autres syndicats en cachette. Voyant que rien ne marchait, ils nous ont enlevé notre droit de négocier collectivement et se sont donné le droit de modifier unilatéralement les conventions collectives.

Mais nous avons riposté sans relâche, et notre pouvoir a grandi tout au long de notre lutte. En 2015, les membres de l'AFPC et d'autres syndicats ont aidé à déloger Stephen Harper du gouvernement, et aujourd'hui, notre régime de congés de maladie demeure intact.

Je suis si fière de notre syndicat et de vous tous. Nous avons signé des ententes le 14 juin dernier et nous avons conservé nos banques de congé de maladie. Lorsque j'ai été élue présidente nationale il y a cinq ans, je n'avais pas les cheveux gris. J'ai de la difficulté à transiger avec le Conseil du Trésor car je suis entêtée. Nous nous sommes défendus, et maintenant nous passons à l'offensive sur tous les fronts.

Malgré une conjoncture économique difficile, nous faisons des percées dans nos négociations un peu partout au pays — et pas seulement dans le secteur fédéral, mais dans tous les secteurs.

Nous avons convaincu le gouvernement libéral de rouvrir les neuf bureaux régionaux d'Anciens Combattants Canada que les conservateurs avaient fermés. Certes, nous avons encore beaucoup de chemin à faire et nous continuons d'exercer de vives pressions pour que le gouvernement rétablisse aussi les niveaux de dotation dans d'autres ministères.

Nous avons réussi à forcer les libéraux à abroger les mesures législatives anti-travailleurs et anti-syndicats que les conservateurs avaient adoptées — y compris celle qui nous enlevait le droit de grève. Le projet de loi C-4 a reçu la sanction royale abrogeant les projets de loi C-377 et C-525. Même si nous avons remercié les Libéraux, je ne suis pas allée fêter. J'essaie très fort de ne pas être hypocrite. C'était la chose à faire que d'abroger ces projets de lois. Lorsqu'ils le feront avec C-5, j'irai les remercier et fêter. Vous devez parler à vos députés au sujet du projet de loi C-5.

Nous avons convaincu le gouvernement de remettre à l'avant-plan le projet d'une loi fédérale sur l'équité salariale au Canada et nous exerçons des pressions pour qu'il adopte une telle loi dès maintenant. La promesse des libéraux d'attendre en 2018 est inacceptable, car justice différée est justice refusée. J'ai parlé avec la nouvelle ministre du travail, Mme Patricia Hajdu. Je crois qu'ils sont prêts. Ils croient que nous ne comprenons pas leur jeu. Je vous en prie, parlez à vos députés.

Nous avons obtenu l'établissement d'un Groupe de travail mixte touchant la santé mentale en vue de changer la culture de l'administration fédérale et d'en faire un endroit où il fait bon travailler, comme c'était le cas il y a longtemps. Bob Kingston est le coprésident du comité technique et je siège au comité directeur.

Le harcèlement c'est de la folie et plutôt que de diminuer, il augmente. Lorsque nous avons soumis la demande, Scott Brison l'a soulevée avec Tony Clement. Je désire qu'ils fassent ce qu'ils ont promis de faire.

Nous continuons à remporter d'innombrables griefs, cas d'arbitrage et actions en justice qui préservent les droits de nos membres et imposent la justice au travail. Bon nombre de ces causes ont permis à des membres de recevoir des indemnités auxquelles ils avaient droit.

Aucune de ces réalisations n'a été facile. C'est grâce à des chefs de file comme vous que nous avançons — des gens qui travaillent fort jour après jour et qui refusent de baisser les bras.

À ce sujet, je veux rendre hommage à la consœur Jeannie Baldwin, à tous les membres du Conseil de la région de l'Atlantique et à tous les membres du personnel de la région pour tout le travail qu'ils ont fait pour les membres de l'AFPC pendant les trois dernières années.

Comme vous le savez, il faut des leaders et du personnel dévoués pour réaliser des gains pour les travailleurs et travailleuses. Il faut aussi de la vigueur et de l'organisation à tous les échelons. Nous avons beaucoup travaillé dans les dernières années pour renforcer notre pouvoir d'action. Mais nous avons encore beaucoup à faire, surtout sur le terrain, avec nos membres, dans chaque milieu de travail et chaque collectivité.

L'AFPC compte plus de 180 000 membres et elle continue de grandir grâce à ses efforts pour syndiquer de nouveaux groupes et obtenir l'amélioration et l'élargissement des services publics. Les membres comptent sur leur syndicat pour les représenter et les défendre, surtout lorsque surviennent des problèmes. Malheureusement, trop de membres ne s'identifient pas à l'AFPC. Nous en avons vu un bon exemple la semaine dernière. Je participais au Congrès de la C.-B. et pendant un débat sur une résolution, un membre a demandé si j'étais l'AFPC. J'ai répondu que oui je l'étais mais qu'il l'était aussi puisqu'il payait des cotisations syndicales. Nous devons travailler avec nos membres afin de leur faire comprendre qu'ils représentent l'AFPC.

Il faut amener les membres à être fiers de leur syndicat et à vouloir y contribuer mais non pas seulement par leurs cotisations. Un syndicat que les membres voient comme un instrument de changement et auquel ils consacrent temps et effort avec passion est un syndicat fort. Nous devons faire valoir à nos membres que l'AFPC les représente en tant que syndicat mais qu'ils peuvent aider et contribuer bien au-delà des cotisations syndicales. Ils peuvent également être fiers d'y appartenir. Un syndicat n'est fort et à son meilleur que lorsque ses membres le voient comme un modèle de changement, que ces derniers donnent de leur temps, y mettent les efforts et leur passion afin de

faire avancer les choses. Je le dis depuis 37 ans, dont 35 de ces années dans un poste élu, que l'AFPC devrait être un nom connu et reconnu d'un océan à l'autre et à l'autre.

Mon propre vécu le démontre bien. Comme beaucoup, je suis devenue membre de l'AFPC parce que j'ai obtenu un emploi qui était syndiqué. J'ai été engagée en 1980 comme employée occasionnelle au Centre fiscal de Winnipeg (section locale 50031). Après six mois, je suis devenue employée nommée pour une période déterminée et j'ai commencé à payer des cotisations syndicales. Presque immédiatement après, j'ai appris que le syndicat déclenchait une grève.

Je ne savais rien des syndicats. J'ignorais ce qu'était un contrat. Je ne savais rien du processus de négociation ni des revendications du syndicat. Je n'avais aucune idée du processus de négociation ou quelles étaient nos revendications. J'avais vu Jean-Claude Parrot à la télévision lorsque le STTP était en grève.

Mais sur la ligne de piquetage, j'ai vite appris. J'ai découvert que ce n'était pas la grève du syndicat, mais notre grève. C'était d'autant plus vrai que la grève des CR de 1980 n'avait même pas été sanctionnée par le leadership. En 1980, il n'y avait ni téléphone cellulaire, ni Facebook, ni twitter, ni médias sociaux. Il n'y avait rien. Nous arrêtons les voitures. Mais cette grève n'avait pas été approuvée par les dirigeants nationaux.

Des dizaines de milliers de membres de l'APFC, presque tous des femmes, ont fait la plus importante grève de notre histoire parce qu'ils réclamaient le respect. C'était une action prise par les membres pour les membres, et notre unité et notre détermination étaient tellement puissantes qu'en fin de compte, nous avons gagné. Encore aujourd'hui, les membres profitent de cette victoire. Je crois que c'est ce genre de pouvoir, ce genre d'engagement que nous devons recréer chez les membres.

Pendant les dix années du règne de Stephen Harper, notre priorité a été de défendre les membres et les services publics. Maintenant, nous devons renforcer le pouvoir des membres pour pouvoir faire de grands pas vers l'avant.

Nous pouvons engager les membres dans le syndicat de diverses manières, mais nous devons le faire de manière sérieuse et réfléchie.

Nous devons faire tout en notre pouvoir pour que chaque section locale de votre région fonctionne à son maximum. Je sais que ce n'est pas facile car j'étais présidente de section locale. Je sais que bon nombre d'entre vous sont frustrés du manque de bénévoles pour partager le travail syndical qu'il y a à faire. Mais je crois que la participation peut et va augmenter si nous analysons notre manière de fonctionner et trouvons de nouvelles manières de faire les choses.

Nous devons mettre en place des programmes pour former de nouveaux jeunes syndicalistes. Nous devons améliorer la communication quotidienne avec les membres en multipliant les conversations en face à face, plutôt que de nous contenter de communications unilatérales et des médias sociaux.

Lorsque nous nous rassemblons devant les édifices, nous parlons à tous nos membres. Ils nous écoutent. Ce n'est pas facile de faire ce genre d'activité, particulièrement lorsqu'il fait -54 degrés Celsius. Vous devez leur parler. Les courriels n'existaient pas lorsque j'ai commencé à travailler. Nous devons partager toute information avec nos membres et nous devons leur parler. Nous affichons des photos sur les babillards. Si les membres paient des cotisations syndicales, ils doivent être informés de ce qui se passe.

Nous devons examiner sérieusement comment nous travaillons à tous les niveaux et réorienter nos efforts afin que la participation des membres, notre travail de représentation et la notoriété du syndicat soient au cœur de tout ce que nous faisons.

Conseillers, confrères et amis, nous ne pouvons pas compter sur les libéraux, ni au fédéral ni au provincial, pour apporter de réels changements. Il nous incombe d'aller de l'avant avec toute la puissance d'un effectif informé, mobilisé et militant.

Je vais maintenant parler de Justin Trudeau. Je l'ai rencontré à plusieurs reprises mais vous ne trouverez jamais d'autoportrait d'un politicien avec moi.

En très peu de temps, le gouvernement de Justin Trudeau a maîtrisé l'art des beaux discours qui masquent son immobilisme. Les libéraux de Trudeau soutiennent être féministes, mais quand il s'agit d'équité salariale, ils ne font que tergiverser.

Ils disent soutenir la classe moyenne, mais ils continuent d'offrir des allègements fiscaux aux riches, puis disent qu'il n'y a pas d'argent pour rendre le coût de la vie plus abordable pour le reste de la population.

Les libéraux ont promis des services de garde d'enfants à tous les parents, mais le budget 2017 ne prévoit qu'une infime partie du financement nécessaire. De plus, ils ont abandonné l'idée de bâtir un régime universel de services de garde qui profiterait à tous les enfants, peu importe le revenu familial et le lieu de résidence. Ils devraient avoir honte ! Grand-maman de six petits-enfants, je me suis battue pendant des années, et j'espère que nous obtiendrons un tel système avant que je quitte cette terre. C'est à nous de se battre pour l'obtenir. Je vous en prie, travaillez fort non seulement pour moi mais pour vos enfants et vos petits-enfants.

Le parti libéral fédéral prétend être le parti de l'égalité des chances, mais il n'a rien fait pour accroître l'égalité en matière d'emploi. Il n'a rien fait pour améliorer l'inclusion dans l'administration fédérale sauf mettre sur pied un autre comité d'étude sur la diversité. J'étais la coprésidente de ce comité.

Le gouvernement libéral dit qu'il est prioritaire d'instaurer une nouvelle relation avec les peuples autochtones du Canada, mais les progrès à cet égard sont terriblement lents. Le gouvernement ne veut même pas respecter l'ordonnance du Tribunal canadien des droits de la personne selon laquelle il doit financer les services aux enfants autochtones à la même hauteur que les services offerts aux autres enfants du Canada. J'ai un problème avec les promesses qu'ils ne tiennent pas.

Le gouvernement libéral dit qu'il attache de l'importance aux infrastructures publiques, pourtant la Banque de l'infrastructure qu'il a créée va favoriser la privatisation des projets et mettre des milliards de dollars dans les poches d'investisseurs privés.

Chaque fois que je me tourne, ils font autre chose.

Le projet de loi C-27 du ministre des Finances Morneau est l'un des projets de loi sur les pensions les plus régressifs de l'histoire du pays.

Cette mesure législative permettrait aux employeurs fédéraux de remplacer des régimes de retraite à prestations déterminées par des régimes à prestations cibles. Cela reviendrait essentiellement à légaliser le vol des prestations des retraités, actuels et futurs. Nous voulons un régime de retraite pour tous. Nous négocierons un bon et judicieux régime à la table. Nous n'avons pas besoin de M. Morneau de Morneau, Shepell. Cette entreprise connaît ces régimes cibles.

En dernier lieu, et c'est peut-être le plus grave problème, les libéraux prétendent respecter les fonctionnaires, mais ils ne les paient pas.

Je remercie les conseillers et conseillères en rémunération de Miramichi. Ils méritent tous et toutes nos remerciements.

Certes, le gouvernement conservateur a mis en place le système Phénix, mais le gouvernement libéral de Trudeau, lui, a failli à la tâche de le réparer. Le gouvernement actuel travaille fort à cause de nos membres. Nous poursuivrons le gouvernement en justice. Nous n'allons pas laisser cette cause. Celle-ci est retardée jusqu'à ce que le gouvernement l'examine. Vous verrez qu'un plus de dix questions ont été soulevées. Ce que nos membres ont enduré dépasse l'entendement. On ne devrait ni pardonner ni oublier ce fiasco, et il faut dédommager les fonctionnaires pour les difficultés qu'ils ont vécues.

La présidente nationale du SSG, Donna Lackie, et moi avons rencontré le comité. Nous lui avons présenté un certain nombre de demandes et lui avons dit qu'il devait embaucher plus de personnel à Miramichi. Nous avons besoin de centres d'appels afin de pouvoir répondre aux questions. Nous avons besoin de fonctionnaires qui paient les fonctionnaires. Je vous demande d'appeler vos députés afin d'exercer des pressions.

Nous continuons de travailler sur cette question. Nous nous assurerons que le gouvernement paie son personnel. Je m'attends à ce qu'ils nous présentent des recommandations.

Le gouvernement doit dédommager nos membres pour les préjudices qu'ils ont subis. Et il doit redonner à tous les ministères les ressources qu'il leur faut pour qu'ils puissent payer leurs fonctionnaires en temps et avec exactitude.

Consœurs, confrères et amis, aujourd'hui, c'est la dernière fois que je m'adresse au congrès de la région de l'Atlantique à titre de présidente nationale de l'AFPC puisque je ne me représenterai pas pour un autre mandat en mai prochain. Cela a été une décision difficile à prendre d'une certaine façon, et facile d'une autre manière.

J'ai été trésorière de ma section locale pendant une année, puis présidente pendant sept ans. Ensuite j'ai occupé le poste de vice-présidente régionale du SEI pour les Prairies pendant 12 ans. Finalement, j'ai été vice-présidence exécutive régionale de l'AFPC pour la région des Prairies pendant 12 ans et j'aurai fait deux mandats comme présidente nationale de l'AFPC.

Ce fut un grand privilège de servir dans chacun de ces postes. J'ai aimé le temps que j'ai passé dans tous ces postes parce que j'aime mon syndicat et j'aime servir les membres.

Mais j'aime aussi ma famille et ma ferme. Je sais qu'en mai 2018, le temps sera venu de rentrer à la maison. Alors que je regardais les résultats des élections fédérales en 2015, mon conjoint m'a dit « tu devrais rentrer à la maison ».

Mais soyons clairs : ce discours n'est pas mon chant du cygne — j'ai pleinement l'intention de profiter de chaque minute de ma dernière année en poste pour apporter les changements que nos membres souhaitent.

Je continuerai à faire pression auprès du gouvernement libéral pour qu'il donne à nos membres ce dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Je continuerai à travailler pour les droits des travailleurs et travailleuses, pour l'égalité et pour la justice sociale.

Je travaillerai avec vous pour apporter des changements audacieux à l'intérieur comme à l'extérieur de notre syndicat.

Ensemble, nous pouvons accroître notre force. Ensemble, nous vaincrons.

Je vous remercie beaucoup.

Le confrère Thorne remercie la consœur Benson pour son discours et lui présente un cadeau pour exprimer notre appréciation.

Robyn invite ensuite des représentants du *Halifax Typographical Union* à s'adresser brièvement à la délégation. Ce syndicat est en grève depuis plus de 520 jours contre un employeur, le *Chronicle Herald*, qui essaie de l'écraser.

Les représentants du *Halifax Typographical Union* décrivent leur lutte ainsi que certaines situations que des membres de leur syndicat ont vécues.

Ils parlent aussi des mesures qu'ils ont prises pour amasser de l'argent pour pouvoir exercer des pressions sur leur employeur. Les grévistes produisent un journal en ligne qui a fait l'objet de milliers de visites. On recueille des dons dans la salle au profit des membres du *Halifax Typographical Union* qui sont en grève depuis si longtemps.

Question de privilège

Bob Campbell invite les autres Éléments, les SLCD et les conseils régionaux à égaler la contribution de 2 000 \$ du SEI.

Terry Kiley, de l'Union des employés de la Défense nationale, annonce que son Élément versera 2 500 \$.

Carl Gannon, président national du Syndicat des employé-e-s des Anciens combattants, annonce que son Élément versera 2 000 \$.

Martha Wells, de l'unité des chargés de cours de Memorial, annonce que sa SLCD versera 100 \$.

Eddy Bourque, président national du Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, annonce que son Élément versera 2 000 \$.

Doug Gaetz, au nom du CEA, annonce que l'AFPC versera 2 000 \$.

La section locale 90023 versera 200 \$.

John Ivany annonce que l'Association des employés de l'Hôtel de ville de Moncton versera 300 \$.

Mark Power annonce que sa section locale du STSE versera 100 \$.

Chana Ross annonce que la section locale 60020 du SESG versera 200 \$.

Brian Oldford annonce que la section locale 80003 du SEI d'Halifax versera 200 \$ et il encourage toutes les sections locales à en faire autant.

Jane McDonald annonce que la section 80003 du Syndicat de l'Agriculture versera 150 \$.

Shanny Doucet annonce que la section locale 60018 du SSG versera 300 \$.

Carol Fortin annonce que la section locale 60142 du SESG versera 200 \$.

Craig Smith annonce que sa section locale de l'UEDN versera 200 \$.

Glenn Murphy annonce que sa section locale du SEI à Sydney versera 200 \$.

Mark Pugh annonce que la section locale 90915 de l'UCET versera 350 \$.

James Prendergast annonce que sa section locale du Syndicat de l'Agriculture versera 200 \$.

Joseph O'Toole annonce que la section locale 90016 de l'UCET versera 250 \$.

Rick Cormier annonce que sa section locale du Syndicat de l'Agriculture versera 1 000 \$.

Lola Parsons annonce que la section locale 90000 du SEI versera 200 \$.

Lynn Legacy annonce que sa section locale versera 200 \$.

Gordon Williams annonce que sa section locale de l'UEDN versera 300 \$.

Raymond Junior Kennedy annonce que sa section locale 60063 versera 200 \$.

Michelle MacKinnon annonce que la section locale 80002 du SESG versera 250 \$.

Camille Arsenault annonce que sa section locale du SEIC versera 100 \$.

Darlene Bembridge annonce que sa section locale versera 200 \$.

Ellen Cross annonce que sa section locale 80018 versera 100 \$.

Joanne Coish annonce que sa section locale du SEI versera 100 \$.

Réjeanne Arsenault annonce que sa section locale versera 100 \$.

David Meade annonce que la section locale 60303 de l'UEDN versera 200 \$.

Chris Di Liberatore annonce que sa section locale versera 200 \$.

Rhonda Rumson annonce que sa section locale du SEIC au Nouveau-Brunswick versera 200 \$.

Melinda Scott annonce que la section locale 60350 du SEN versera 200 \$.

Crystal Crawley annonce que sa section locale versera 200 \$.

Rajith Dayarathne annonce que la section locale 90060 versera 100 \$.

Peter O'Neill annonce que sa section locale du SSG versera 200 \$.

Joël Léger annonce que la SLCD 80035 versera 200 \$.

Ken Salter annonce que sa section locale versera 200 \$.

Jonathan Ross annonce que sa section locale versera 200 \$.

Jessie Mansfield annonce que la section locale 80020 du SEN versera 200 \$.

Ginger Cole annonce que sa section locale du SEI versera 200 \$.

Marc Blanchard annonce que le Conseil régional de St. John's versera 150 \$.

Jodi LaPierre annonce que sa section locale du SEAC à Charlottetown versera 200 \$.

Kirk King annonce que la section locale 900 versera 150 \$.

Carolyn Allen annonce que la section locale 80 versera 200 \$.

William Van Woensel annonce que sa section locale versera 150 \$.

Liette Moore que la section locale à la GRC versera 100 \$.

Bill Bennett annonce que sa section locale du SEN versera 100 \$.

Jody Donovan annonce que la section locale 60019 du SESG versera 100 \$.

Scott Richard annonce que la section locale du SESG versera 500 \$.

En plus de tous ces dons, on a amassé 2 596,85 \$ dans la salle.

Les membres du *Halifax Typographical Union* remercient toutes les personnes déléguées, les observateurs, les observatrices, les membres du personnel et les personnes invitées de leur soutien.

Comité des résolutions sur les Statuts

Résolution mixte B18A — Directrice ou directeur des sections locales à charte directe de la région de l'Atlantique (suite)

Le comité des résolutions sur les Statuts, après consultation avec le comité des finances, nous informe que le changement demandé dans cette résolution n'entraînera pas de coûts supplémentaires. Le budget restera inchangé, donc chaque directeur et directrice du Conseil aura moins d'argent à sa disposition.

Appel au règlement — Bob Campbell

Le confrère Campbell demande des éclaircissements.

Décision de la présidente

L'adoption de cette résolution aurait pour effet de créer une charge au Conseil uniquement pour les SLCD — elles ne seraient plus représentées par la même personne qui représente les membres ne relevant pas du Conseil du Trésor.

p/a Colleen Hodder Chris Lansdell

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'**adopter** la résolution mixte B18A (qui englobe les résolutions B18 et B20) qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE la région de l'Atlantique compte 18 sections locales à charte directe qui représentent quelque 1 300 membres et que leur nombre pourrait augmenter ; et

ATTENDU QUE les membres de ces sections locales à charte directe travaillent dans différents milieux, dont le secteur universitaire, des maisons de transition, des corps de commissionnaires, des communautés des Premières Nations et un gouvernement provincial ; et

ATTENDU QUE les membres des sections locales à charte directe font face à plusieurs défis distincts de ceux des membres ne relevant pas du Conseil du Trésor et chez les employeurs distincts ; et

ATTENDU QUE les sections locales à charte directe ont besoin de leur propre directeur ou directrice pour parler en leur nom :

IL EST RÉSOLU QUE soit ajouté un nouveau paragraphe (11) à l'article 6 des Statuts du Conseil de la région de l'Atlantique comme suit :

La directrice ou le directeur des sections locales à charte directe :

- a) assiste aux réunions du Conseil de la région de l'Atlantique et au congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique ;
- b) présente un rapport écrit de ses activités au Conseil de la région de l'Atlantique ;
- c) défend les intérêts des membres des sections locales à charte directe dans les divers organismes syndicaux, programmes et groupes luttant pour la justice sociale ;
- d) siège aux comités du Conseil de la région de l'Atlantique et assume d'autres rôles et responsabilités que lui attribue le Conseil de la région de l'Atlantique.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la ou le titulaire de ce poste est élu par le caucus des sections locales à charte directe au congrès triennal de l'AFPC-Atlantique ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la charge de directrice ou directeur pour les sections locales à charte directe soit financée à même le budget actuel du Conseil.

Motif

Le comité est d'avis que les SLCD méritent d'être représentées au Conseil de la région de l'Atlantique et dans la structure de direction de l'AFPC. Par ailleurs, le comité souligne que l'AFPC continue de créer de nouvelles SLCD pour augmenter ses effectifs.

p/a Mark Pugh Sue-Ann Sullivan

Que la question préalable soit maintenant mise aux voix.

MOTION ADOPTÉE.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION B18A ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES.

Résolution B17 — Directrice ou directeur des membres ne relevant pas du Conseil du Trésor dans la région de l'Atlantique

p/a Chris Lansdell Colleen Hodder

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'**adopter** la résolution B17 qui se lit comme suit :

ATTENDU QU'il y a actuellement deux directeurs ou directrices du Conseil de la région de l'Atlantique qui représentent les membres ne relevant pas du Conseil du Trésor ou travaillant pour un employeur distinct, soit un pour les Maritimes et un pour Terre-Neuve-et-Labrador :

IL EST RÉSOLU QUE ces postes soient fusionnés pour créer un seul poste pour la représentation des membres ne relevant pas du Conseil du Trésor ou travaillant pour un employeur distinct ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le paragraphe f) de l'article 4 des Statuts du Conseil de la région soit modifié comme suit :

f) une directrice ou un directeur des membres ne relevant pas du Conseil du Trésor élu par son caucus au congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le paragraphe (9) de l'article 6 des Statuts du Conseil de la région soit modifié comme suit :

La directrice ou le directeur des membres ne relevant pas du Conseil du Trésor :

a) assiste à toutes les réunions du Conseil de la région de l'Atlantique et au congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique ;

- b) **présente un rapport écrit de ses activités aux réunions du Conseil de la région de l'Atlantique et au congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique ;**
- c) **assure et favorise la représentation des intérêts des membres autres que ceux employés par le Conseil du Trésor à l'intérieur des divers organismes syndicaux, programmes et groupes luttant pour la justice sociale ;**
- d) **siège aux comités du Conseil de la région de l'Atlantique et assume d'autres rôles et responsabilités qui lui sont attribués par le Conseil de la région de l'Atlantique.**

Motif

Le comité estime que les membres de la région seraient mieux représentés si le Conseil comptait une directrice ou un directeur pour les membres ne relevant pas du Conseil du Trésor ou travaillant pour un employeur distinct et une directrice ou un directeur pour les SLCD.

p/a Tracy Lane Rick Cormier

Que la question préalable soit maintenant mise aux voix.

MOTION ADOPTÉE.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION B17 REJETÉE EN L'ABSENCE DE LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES.

Résolution B15 — VPER suppléante ou VPER suppléant

p/a Colleen Hodder Chris Lansdell

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'**adopter** la résolution B15 qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE la VPER suppléante ou le VPER suppléant de l'AFPC-Atlantique est un dirigeant syndical élu par le congrès régional triennal ; et

ATTENDU QUE cette dirigeante ou ce dirigeant joue un rôle important au sein de l'organisation :

IL EST RÉSOLU QUE le paragraphe (4) de l'article 6 des Statuts du Conseil de la région de l'Atlantique soit modifié comme suit :

La VPER suppléante ou le VPER suppléant de l'Atlantique :

- a) **exécute les fonctions à l'échelle régionale de la ou du VPER — Atlantique en son absence et les fonctions que lui délègue la ou le VPER — Atlantique ;**
- b) **assiste aux réunions du Conseil de la région de l'Atlantique et au congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique ;**
- c) **présente un rapport d'activités écrit aux réunions du Conseil de la région de l'Atlantique ;**
- d) **assume d'autres rôles et responsabilités que lui confie le Conseil de la région de l'Atlantique ou la VPER ou le VPER ;**
- e) **a plein droit de parole et de vote.**

Motif

Le comité croit que la suppléante ou le suppléant de la ou du VPER devrait pouvoir participer à toutes les discussions et décisions du Conseil et qu'il faut faire en sorte que cette personne soit bien préparée à assumer la charge de VPER au besoin.

En outre, le comité souligne que les rôles que la résolution préconise pour la suppléante ou le suppléant de la ou du VPER sont pratique courante dans les autres régions.

Appel au règlement — Sue-Ann Sullivan

La consœur Sullivan souhaite présenter une motion pour changer l'ordre des priorités.

Décision de la présidente

La consœur Baldwin souligne que les règles de procédure qui ont été adoptées au début du congrès sont claires et qu'il faut d'abord traiter les dix priorités du comité des résolutions avant de pouvoir changer l'ordre des résolutions.

p/a Sue-Ann Sullivan Jan Pennington

Que cette résolution soit renvoyée au comité avec la directive de conserver les points a), c) et d), ce qui éliminerait l'ajout d'un vote au Conseil et les coûts afférents.

La consœur Baldwin fait savoir que ce renvoi est irrecevable puisqu'il change l'intention de la résolution.

p/a Sancia Doret Chana Ross

Que la motion soit divisée et qu'on vote sur chaque recommandation séparément, car il serait avantageux pour la VPER suppléante ou le VPER suppléant de participer aux réunions.

MOTION DE RENVOI REJETÉE.

p/a Réjeanne Arseneault Doug Gaetz

Que la question préalable soit maintenant mise aux voix.

MOTION ADOPTÉE.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION B15 REJETÉE EN L'ABSENCE DE LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES.

Prix Voix de l'Atlantique

La consœur Baldwin informe la délégation qu'on passe à la présentation des prix Voix de l'Atlantique pour souligner et célébrer le militantisme, le travail de représentation syndicale et de mentorat et le leadership exemplaires de quelques militantes et militants exceptionnels de la région.

Ces prix ont été créés par le Conseil de la région de l'Atlantique pour remercier des membres qui, dans leur quotidien, font preuve d'un dévouement remarquable envers le mouvement syndical et l'AFPC dans notre région.

Les sections locales, les VPR, les VPN, les comités régionaux des femmes, les comités des droits de la personne et les conseils régionaux ont été invités à présenter des candidatures pour ces prix.

Cette année, cinq membres sont honorés.

Jeannie présente les prix Voix de l'Atlantique aux personnes suivantes :

Jill Power, section locale 90940 de l'UCET

La consœur Jill travaille au gouvernement fédéral depuis 10 ans. Comme syndicaliste active de l'AFPC depuis 9 ans, Jill agit comme mentor auprès des membres de sa section locale et de sa région.

Keith Parsons, section locale 90915 de l'UCET

Le confrère Keith guide et appuie les membres de sa section au quotidien et assure leur représentation. Il a fait partie de l'équipe de négociation du groupe TC lors des deux dernières rondes de négociations.

En son absence, Sharon Sellars accepte le prix en son nom.

Marc Blanchard, section locale 60067 du STSE

Le confrère Blanchard a participé aux affaires de sa section locale et de son Élément de diverses manières. Il a notamment contribué à remettre en marche le Conseil régional de Saint John et des environs et a fait partie de l'équipe de négociation du groupe TC.

Theresa MacInnis, section locale 80204 du SEIC

La consœur MacInnis, en faisant partie d'une variété de comités de son syndicat et de son Élément, a bien fait profiter ses confrères et consœurs de son leadership et de son dévouement. Elle prend sa retraite cette année après des décennies de travail assidu pour son syndicat. En son absence, Debbie Philips accepte le prix en son nom.

Le cinquième prix sera présenté demain, car la récipiendaire ne pouvait assister au congrès aujourd'hui.

La VPER Baldwin félicite les récipiendaires et les remercie.

Jeannie demande à tous et toutes de prendre l'affiche « Respect pour Vegreville » qui se trouve dans la trousse du congrès pour prendre une photo de groupe. Cette photo sera affichée dans les médias sociaux.

Le gouvernement fédéral compte fermer le Centre de traitement des demandes d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à Vegreville et en déménager les activités à Edmonton, situé à une distance de plus de 100 kilomètres. La fermeture de ce centre dévasterait cette collectivité rurale albertaine déjà durement touchée par le contexte économique actuel. Depuis plus de 20 ans, ces installations à Vegreville sont un pilier de la collectivité. Environ 5 % de la population (280 personnes) y travaille, ce qui en fait l'un des plus importants employeurs de la ville. Les collectivités rurales jouent un rôle crucial au pays, et nous devons faire en sorte qu'elles demeurent fortes et dynamiques.

On peut visiter le site Web de l'AFPC pour signer la pétition, écrire au ministre responsable et afficher un message dans les médias sociaux.

La consœur Anna Goguen fait les dernières annonces de la journée, puis les travaux du congrès sont suspendus pour passer au débat pré-élections.

Le samedi 24 juin 2017 – Séance de l'avant-midi

Prix Voix de l'Atlantique

La consœur Baldwin présente le dernier prix Voix de l'Atlantique à Laurie MacPhail de la section locale 90153 du SEIC.

La consœur MacPhail a été membre active du syndicat pendant 37 ans ! Dans les nombreux rôles qu'elle a assumés dans sa section locale et son Élément, elle a été un exemple à suivre et un mentor pour les membres.

Question de privilège — Lynette Robinson

La consœur Robinson, VPR du SESG, fait savoir que son Élément fera un don de 2 000 \$ aux grévistes du *Chronicle Herald*.

Conférencière — Morna Ballantyne

La consœur Baldwin présente la dernière conférencière comme suit :

Morna Ballantyne fait carrière dans le mouvement syndical depuis près de 40 ans. Elle a d'abord travaillé pour le SCFP et elle est maintenant à l'AFPC. Elle a été négociatrice, chercheuse, cadre supérieur en gestion des programmes et du personnel, formatrice syndicale et directrice de campagne.

Morna travaille actuellement à temps partiel comme agente chargée de la campagne sur les services de garde de l'AFPC et à temps partiel comme directrice générale de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance.

Morna Ballantyne

Morna prononce son discours comme suit :

Je suis très heureuse de cette occasion de vous parler d'une superbe idée, un important projet qui pourrait :

- *créer des milliers d'emplois ici même dans la région de l'Atlantique ;*
- *accroître l'économie nationale d'au moins 13 milliards de dollars ;*
- *rapporter aux gouvernements des milliards de dollars en impôt sur revenu ;*
- *favoriser considérablement la sécurité économique des femmes et des jeunes parents.*

Il s'agit de la création d'un régime universel de services de garde d'enfants.

Un tel régime, pour qu'il soit une réussite sur le plan économique et qu'il soit optimal pour les enfants, les parents et toutes les familles, doit être adéquatement mis en place. Contrairement à d'autres pays développés, le Canada n'a pas un bon programme de services de garde, même pas au Québec.

En matière de garde d'enfants, les gouvernements se sont contentés de laisser faire la loi du marché, et cela a été un échec. Selon la loi du marché, les fournisseurs de services sont les seuls à décider d'ouvrir des garderies. Il n'y a aucune planification de la part des gouvernements. Les parents sont laissés à eux-mêmes pour trouver les services dont ils ont besoin. Cependant, trop souvent, ce qu'ils recherchent n'existe tout simplement pas.

Des garderies ferment leurs portes sans préavis alors que des milliers d'enfants attendent une place.

La majorité des personnes au Canada qui fournissent des services de garde n'ont pas de compétences officielles dans le domaine. Seules les garderies réglementées ont l'obligation d'engager un certain nombre de personnes ayant un diplôme en éducation de la petite enfance. Toutefois, ces garderies peinent à trouver du personnel et à le garder en raison des faibles salaires et des mauvaises conditions de travail qu'elles offrent. Malheureusement, si elles augmentaient leurs salaires, elles hausseraient également les frais imposés aux parents.

Nous savons que le coût des services de garde est déjà trop élevé. Certes, les gouvernements provinciaux accordent des subventions à certains parents qui gagnent peu, mais c'est simplement un programme d'aide financière symbolique pour quelques chanceux. C'est une manière absurde de gérer et de financer un service essentiel.

Notre campagne sur les services de garde part d'une vision bien différente d'un régime universel de services de garde.

Tout d'abord, nous recommandons de retirer les services de garde du marché et d'en faire un service public entièrement financé par l'État et offert à tous les parents peu importe leur lieu de résidence au Canada. Le financement devrait permettre d'offrir une large gamme de services de grande qualité à tous les parents — qu'ils soient sur le

marché du travail ou non, qu'ils travaillent des heures standard ou non, qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel — parce que tous les enfants devraient pouvoir bénéficier de services de garde de qualité et sécuritaires peu importe la situation professionnelle de leurs parents.

Nous préconisons un régime inclusif sur le plan culturel et linguistique et capable d'accueillir tous les enfants, même ceux ayant un handicap. À l'heure actuelle, les enfants qui ont des besoins spéciaux sont pratiquement exclus des programmes de garde d'enfants.

Nous préconisons aussi un programme distinct mais égal pour les enfants autochtones, un programme élaboré et géré par les peuples autochtones qui reconnaît leurs besoins divers en tenant compte de la variété des langues, des peuples, des vécus et des traditions.

Dans le régime que nous préconisons, il n'y a ni subventions aux parents — qui ne sont rien d'autre que des coupons — ni crédits d'impôt. Dans notre vision des choses, les fonds publics seraient directement versés aux garderies accréditées, et les parents contribueraient au coût en payant des frais au gouvernement, mais ces frais seraient fixés en fonction de leur revenu et seraient plafonnés. Peut-être même qu'on pourrait éliminer complètement ces frais avec le temps.

Bien sûr qu'un tel régime coûtera cher à l'État. Le programme universel du Québec coûte 2,5 milliards de dollars par année. Cependant, des études ont montré que les rentrées d'impôt sur le revenu découlant de la participation accrue des femmes au marché du travail au Québec attribuable à ce programme sont supérieures au coût du programme pour le gouvernement.

Notre vision des services de garde peut sembler révolutionnaire ou utopique, mais il n'en est rien. Depuis plus de 200 ans, nous avons au Canada un système d'enseignement primaire et secondaire public et universel ainsi organisé.

Tous les enfants au Canada ont un droit légal à l'enseignement primaire... pourquoi les enfants d'âge préscolaire n'auraient-ils pas un droit légal à une éducation de la petite enfance ?

D'autant plus que les recherches nous disent que les soins et les services reçus dans la tendre enfance ont d'énormes incidences sur le bien-être de la personne tout au long de sa vie.

Évidemment, le régime universel que nous souhaitons ne peut être mis en place du jour au lendemain, car il faudra créer des centaines de milliers de places en garderie.

Il faudra du temps pour former le nombre d'éducateurs et d'éducatrices qu'il faudra pour soutenir un tel régime. Pour recruter suffisamment de personnel, les salaires devront augmenter sensiblement. Pour favoriser la hausse des salaires, les syndicats devront commencer à syndiquer dans le secteur. Cela pourrait engendrer la plus importante hausse des taux de syndicalisation jamais vue au Canada depuis des décennies.

La création d'un tel régime nécessitera une volonté politique et de l'argent — beaucoup plus d'argent que les libéraux fédéraux l'ont annoncé dans leur dernier budget et beaucoup plus que ce que les gouvernements provinciaux dépensent actuellement.

Le gouvernement fédéral a prévu 7 milliards de dollars sur dix ans. Cela peut sembler beaucoup, mais si vous divisez 7 milliards de dollars entre 13 provinces et territoires, puis que vous étalez le montant sur dix ans, cela donne bien peu d'argent pour chaque province et territoire chaque année.

Nous devons donc réclamer un plus grand financement. Nous devons aussi demander aux deux niveaux de gouvernement d'élaborer un plan adéquat. La nouvelle entente fédérale-provinciale-territoriale sur les services de garde annoncée il y a deux semaines est nettement insuffisante.

Le gouvernement fédéral soutient qu'il s'agit d'une entente qui va marquer l'histoire et qui va rendre les services de garde plus abordables, plus inclusifs, plus accessibles, bref, qui va les améliorer sous tous les aspects. Néanmoins, l'entente ne prévoit aucun mécanisme de mise en place. Le gouvernement fédéral transférera des fonds aux provinces et aux territoires sans leur imposer de conditions, sinon très peu. L'entente ne précise ni objectifs ni échéancier pour des changements, ni aucune mesure de reddition de compte sauf l'obligation de publier un rapport. Mais nous ne devons pas baisser les bras seulement parce que les gouvernements ont manqué leur coup.

Les lacunes de cette première entente devraient plutôt nous motiver à mettre encore plus de pression auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour qu'ils proposent un bien meilleur plan.

Il ne fait aucun doute que les services de garde sont une question politique importante pour les gouvernements. Des sondages ont démontré que ce sujet a été un facteur déterminant dans les résultats des dernières élections en Colombie-Britannique. Le NPD avait promis de mettre en place un régime de services de garde public, universel et accessible. Les libéraux, pour leur part, n'avaient offert que d'autres mesures superficielles. Les sondages et les résultats du vote nous ont bien révélé la préférence de la population. Et devinez quoi ! Le jour d'avant, dans leur discours du trône, les libéraux avaient fait volte-face et promis un milliard de dollars pour les services de garde dans un effort désespéré pour rester au pouvoir.

Tous les partis politiques savent que les services de garde sont une question de grande importance pour les familles. C'est un sujet qui touche les parents, les grands-parents et les jeunes électeurs. C'est une très grande préoccupation pour les femmes. C'est aussi une question qui touche les employeurs et l'économie.

Notre campagne ne fait que tirer parti de la crise des services de garde. Elle offre une solution de rechange au statu quo. Nous voulons amener des dizaines de milliers de personnes à soutenir notre vision.

La requête que je vous adresse est très simple.

Parlez de notre campagne au plus grand nombre possible de personnes et demandez-leur de s'inscrire sur le site de notre campagne. L'adresse Web est sur les cartes que nous avons distribuées hier. Essayez-là dès maintenant si vous avez un appareil mobile. Dans ce site Web, nous avons inclus des messages tout prêts à être diffusés sur les médias sociaux pour qu'il soit facile pour tous de passer le mot au sujet de notre campagne.

Mais il est aussi important d'en parler en personne autour de vous. Vous découvrirez rapidement qu'à peu près tout le monde a au moins une histoire à raconter qui montre bien pourquoi les services de garde sont importants et pourquoi les choses doivent changer.

Ma première petite-fille est née il y a quatre mois. Dans huit mois, il lui faudra un service de garde. Elle est inscrite sur la liste d'attente centralisée à Ottawa depuis déjà 13 mois, et il y a encore 9 000 enfants avant elles sur cette liste. Si elle obtient une place en garderie, ce qui serait un miracle, cette place coûtera 1 600 \$ par mois.

J'ai commencé à lutter pour des services de garde il y a 32 ans lorsque je n'arrivais pas à trouver une garderie abordable pour mon fils nouveau-né à Ottawa. Maintenant, mon fils est aux prises avec une liste d'attente encore plus longue et des coûts encore plus élevés. Obtenir une place en garderie est encore une question de chance.

Travaillons ensemble comme syndicat pour régler le problème pour éviter à la prochaine génération d'avoir à vivre ce même cauchemar lorsque ce sera son tour d'avoir des enfants.

Conscœurs, confrères et amis, lorsque nous obtiendrons un programme universel de services de garde d'enfants au Canada, et nous l'aurons, cette victoire sera aussi importante que celles qu'ont été l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada et l'assurance-maladie. Lutter pour un tel programme est l'une des meilleures choses que nous puissions faire pour notre économie.

Pensez aux emplois qui découleront des investissements — notamment des emplois en construction et des emplois verts — dans toutes les localités partout au Canada, en région urbaine comme en région rurale, dans le nord comme dans le sud.

Pensez aux avantages d'un tel programme pour les parents de jeunes enfants qui peinent à arriver. Un tel programme favorisera la justice sociale et aidera les parents à faire vivre leur famille. En moyenne, les parents canadiens dépensent un quart de leur paye pour faire garder leurs enfants. Grâce à un régime universel, le revenu disponible et le niveau de vie des jeunes parents augmenteront.

Pensez aux femmes qui, grâce à un tel programme, pourront enfin participer de façon égale au marché du travail.

Pensez aux jeunes enfants qui pourront profiter d'un environnement de développement sain à l'extérieur de la maison.

Un régime universel de services de garde d'enfants est un projet stimulant qu'il vaut la peine de défendre. J'espère que vous ferez tout en votre pouvoir pour soutenir notre campagne et la faire connaître au plus grand nombre.

Merci !

La consœur Baldwin présente un cadeau à Morna pour la remercier.

Rapport du comité des lettres de créance

p/a Don Bouchard Wendy Shea

Que le rapport suivant soit adopté :

Personnes déléguées accréditées	276
Personnes invitées	7
Membres du CNA	10
Observatrices et observateurs	<u>45</u>
Total	338

MOTION ADOPTÉE.

Comité des résolutions sur les Statuts

Résolution B16 — Deuxième VPER suppléante ou VPER suppléant

p/a Colleen Hodder Chris Lansdell

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'**adopter** la résolution B16 qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE la région de l'Atlantique compte actuellement une VPER ou un VPER et son suppléant ou sa suppléante ; et

ATTENDU QU'il se pourrait que la suppléante ou le suppléant soit appelé à remplir en permanence les fonctions de VPER ; et

ATTENDU QUE la région serait alors appelée à élire une nouvelle VPER suppléante ou un nouveau VPER suppléant, ce qui prendrait beaucoup de temps et coûterait cher :

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa (3) c) de l'article 7 des Statuts de l'AFPC-Atlantique soit modifié comme suit :

- c) élit la VPER ou le VPER de l'Atlantique et **deux suppléants ou suppléantes** ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE si cette résolution est adoptée, des élections auront lieu à ce congrès pour choisir une seconde VPER suppléante ou un second VPER suppléant.

Motif

Le comité estime qu'une deuxième suppléance à la charge de VPER permettra d'assurer la continuité si la première suppléance devait assumer la charge de VPER.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉSOLUTION B16 ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES.

Résolution B23 — Modification de la structure du Comité sur la santé, la sécurité et l'environnement

p/a Chris Lansdell Colleen Hodder

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'**adopter** la résolution B23 qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE la structure actuelle des comités de l'AFPC-Atlantique combine la santé, la sécurité et l'environnement ; et

ATTENDU QUE chacun de ces dossiers peut être vaste et complexe ; et

ATTENDU QUE la santé et la sécurité ont monopolisé l'attention du Comité dans les dernières années :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Atlantique modifie sa structure de comités pour créer un Comité sur la santé et la sécurité et un Comité sur l'environnement afin de donner à chacun de ces deux dossiers l'attention qu'il mérite et de refléter la structure du bureau national.

Motif

Le comité est d'accord pour dire que le fait de séparer les questions de santé et sécurité des questions de l'environnement permettrait en effet d'accorder plus d'attention aux questions de l'environnement.

MOTION D'ADOTON DE LA RÉSOLUTION B23 ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES.

Résolution mixte B21A — Article 5 des Statuts du Conseil de la région de l'Atlantique

(qui englobe les résolutions B21 et B5)

p/a Colleen Hodder Chris Lansdell

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'**adopter** la résolution B21A (qui englobe les résolutions B21 et B5) qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE le Conseil de la région de l'Atlantique a l'habitude de se réunir deux fois par année ; et

ATTENDU QU'il n'existe aucun paramètre quant au choix du moment des réunions du Conseil et que, par le passé, certaines réunions ont eu lieu à des moments qui n'étaient pas favorables à un travail efficace :

IL EST RÉSOLU QUE le paragraphe (a) de l'article 5 des Statuts de l'AFPC-Atlantique soit modifié comme suit :

Le Conseil de la région de l'Atlantique se réunit deux fois par année et peut tenir des réunions additionnelles à la demande des deux tiers de ses membres. On fait tous les efforts possibles pour que les réunions aient lieu à intervalles réguliers au cours de l'année. Il doit s'écouler au moins cinq mois entre deux réunions, sauf si les deux tiers des membres du Conseil en décident autrement.

Motif

Le comité estime qu'il est important que le Conseil ait au moins une réunion en personne par année pour pouvoir mener efficacement ses affaires.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION B21A ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES.

Résolution B3 — Mandat et objectifs des Statuts du Conseil de l'AFPC-Atlantique

p/a Chris Lansdell Colleen Hodder

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'**adopter** la résolution B3 qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE les comités jeunesse font partie intégrante de la région de l'Atlantique ; et

ATTENDU QUE l'article sur le mandat et les objectifs des Statuts du Conseil de la région de l'Atlantique devrait inclure les comités jeunesse :

IL EST RÉSOLU QUE soit ajouté le paragraphe (6) suivant à l'article 2 des Statuts du Conseil de l'AFPC-Atlantique :

Favoriser le regroupement des membres de l'AFPC dans la région de l'Atlantique en comités jeunesse qui sont représentatifs, intégrateurs, visibles, justes, équitables et respectueux des droits de tous les membres de l'AFPC dans la région.

Motif

Le comité estime que cette résolution permettrait d'harmoniser l'article en question aux Statuts de l'AFPC.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION B3 ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES.

Résolution B4 – Les membres et leurs droits

p/a Colleen Hodder Chris Lansdell

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'**adopter** la résolution B4 qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE l'article « Les membres et leurs droits » devrait inclure tous les membres de la région de l'Atlantique ; et

ATTENDU QUE le libellé actuel ne reflète pas toute la diversité de nos membres ; et

ATTENDU QUE les Statuts de l'AFPC-Atlantique devraient inclure les travailleuses et travailleurs autochtones sous l'article « Les membres et leurs droits » :

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa (1) c) de l'article 3 des Statuts du Conseil de l'AFPC-Atlantique soit modifié comme suit :

les comités régionaux des membres autochtones, Fierté, des personnes ayant un handicap et des membres des groupes raciaux visibles composés de membres de ces groupes d'équité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'alinéa (1) e) de l'article 3 des Statuts du Conseil de l'AFPC-Atlantique devienne l'alinéa **(1) f)** ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'un nouvel alinéa e) soit ajouté au paragraphe 3 (1) comme suit :

e) les comités jeunesse.

Motif

Le comité estime que ce libellé permet d'accorder une place à tous les membres et est plus conforme aux Statuts de l'AFPC.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION B4 ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES.

Résolution B6 — Rapports écrits des directrices et directeurs du Conseil

p/a Chris Lansdell Colleen Hodder

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'**adopter** la résolution B6 qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la région font rapport seulement lors du congrès régional triennal et des réunions du Conseil de la région de l'Atlantique :

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa (5) b) de l'article 6 des Statuts du Conseil de la région de l'AFPC-Atlantique soit modifié comme suit :

- b) présentent un rapport écrit de **leurs** activités aux réunions du Conseil de la région de l'Atlantique et rendent compte au congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'alinéa (6) c) de l'article 6 soit modifié comme suit :

- c) présentent un rapport écrit de **leurs** activités et des activités des comités régionaux des femmes de l'AFPC-Atlantique à chaque réunion du Conseil de la région de l'Atlantique et rendent compte au congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'alinéa (7) c) de l'article 6 des Statuts du Conseil de la région de l'AFPC-Atlantique soit modifié comme suit :

- c) présentent un rapport écrit de **leurs** activités et des activités des comités régionaux des groupes d'équité de l'AFPC-Atlantique à chaque réunion du Conseil de la région de l'Atlantique et rendent compte au congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'alinéa (8) b) de l'article 6 des Statuts du Conseil de la région de l'AFPC-Atlantique soit modifié comme suit :

- b) présente un rapport écrit de **ses** activités aux réunions du Conseil de la région de l'Atlantique et au congrès régional triennal de l'AFPC Atlantique.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'alinéa (9) b) de l'article 6 des Statuts du Conseil de la région de l'AFPC-Atlantique soit modifié comme suit :

- b) présentent un rapport écrit de **leurs** activités au Conseil de la région de l'Atlantique et au congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'alinéa (10) b) de l'article 6 des Statuts du Conseil de la région de l'AFPC-Atlantique soit modifié comme suit :

- b) présente un rapport écrit de **ses** activités au Conseil de la région de l'Atlantique **et au congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique.**

Motif

Le comité estime que le libellé proposé est plus général et reflète mieux la pratique actuelle étant donné que les rapports ne sont pas envoyés aux sections locales de la région puisqu'ils sont affichés sur le site Web de l'AFPC-Atlantique.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉOLUTION B6 ADOPTÉE AVEC LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE DES DEUX TIERS DES VOIX EXPRIMÉES.

Comité des résolutions générales

La consœur Jeannie Baldwin, VPER-Atlantique, a constitué le comité des résolutions générales comme suit :

Shanny Doucet, directrice pour les membres francophones, coprésidente
Chris Di Liberatore, directeur pour la Nouvelle-Écosse, coprésident
Jill Power, directrice provinciale pour Terre-Neuve-et-Labrador
Bill Bennett, directeur pour les membres ne relevant pas du Conseil du Trésor ou travaillant pour des employeurs distincts, Terre-Neuve-et-Labrador
Rhonda Doyle-LeBlanc, directrice pour les femmes des Maritimes

Mary MacNeil, personne-ressource de l'AFPC

Le comité des résolutions générales s'est réuni les 20 et 21 avril 2017 pour étudier les 38 résolutions générales qui ont été présentées.

Le comité a été conseillé par Jeannie Baldwin et Robyn Benson, qui ont examiné les résolutions pour s'assurer de leur conformité avec les Statuts de l'AFPC. Toutes les résolutions sont automatiquement proposées et appuyées par les coprésidentes au nom du comité des résolutions générales.

Ce dernier a établi ses priorités comme suit :

Recommandations d'adoption

1. Résolution mixte G3A — Scrutins de ratification
2. Résolution G28 — Conférence nationale pour les jeunes travailleurs et travailleuses
3. Résolution G33 — Représentation des Éléments au CEA
4. Résolution G11 — Appel à l'action no 57 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada — formation du Conseil national d'administration
5. Résolution G37 — Financement intégral des congrès régionaux de l'AFPC
6. Résolution G27 — Symposium régional des jeunes membres
7. Résolution mixte G13 — Financement des comités régionaux des femmes (première conclusion)
8. Résolution G9 — Financement des conseils régionaux
9. Résolution mixte G12A — Participation des deux directrices représentant les femmes
10. Résolution G16 — Forum des SLCD de la région de l'Atlantique
11. Résolution G10 — Subvention pour la participation aux congrès des fédérations provinciales du travail
12. Résolution G21 — Arranger Phénix
13. Résolution G20, Campagne d'information sur la précarité des emplois dans le secteur universitaire (première conclusion)
14. Résolution G23, Système de paye Phénix (première conclusion)
15. Résolution G5 — Mise en tutelle d'un groupe reconnu dans les Statuts
16. Résolution G7 — Termes neutres
17. Résolution G8 — Conférences régionales des groupes d'équité
18. Résolution G14 — Stratégie de lutte contre l'islamophobie et le racisme
19. Résolution G34 — Services de garde d'enfants
20. Résolution G35 — Couverture des régimes d'assurance santé et de soins dentaires

Recommandations de rejet

1. Résolution G1 — Service de garderie aux activités de l'AFPC
2. Résolution G4 — Mise en tutelle d'un Élément
3. Résolution G15 — Élimination des Éléments dans la structure de l'AFPC
4. Résolution G18 — Conférences nationales des SLCD
5. Résolution G20 — Campagne d'information sur la précarité des emplois dans le secteur universitaire (deuxième conclusion)
6. Résolution G23 — Système de paye Phénix (deuxième conclusion)

7. Résolution G24 — Formation annuelle pour les dirigeants et dirigeantes des comités des groupes d'équité de l'AFPC dans la région de l'Atlantique
8. Résolution G25 — Résolution contre la discrimination fondée sur le sexe
9. Résolution G26 — Règlement 15
10. Résolution G29 — Modes de scrutin pour les membres (première conclusion)
11. Résolution G30 — Phénix
12. Résolution G31 — Amélioration et expansion de la présence de l'AFPC dans les médias sociaux
13. Résolution G32 — Obligation d'adaptation
14. Résolution G36 — Représentation des Éléments au Comité exécutif de l'Alliance
15. Résolution G38 — Abolition du boycottage de la Semaine de la fonction publique

Le comité souhaite remercier à l'avance les personnes déléguées au congrès pour leur patience et leur participation au processus démocratique qu'est le débat sur les résolutions. Le comité tient aussi à remercier la consœur Jeannie Baldwin et le personnel de la région de l'Atlantique pour leur soutien.

Résolution mixte G3A — Scrutins de ratification

(qui englobe les résolutions G3 et G22 et la deuxième conclusion de la résolution G29; selon le libellé de G3)

p/a Chris Di Liberatore Shanny Doucet

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'**adopter** la résolution mixte G3A (qui englobe les résolutions G3 et G22 et la deuxième conclusion de la résolution G29 ; selon le libellé de la résolution G3) qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE le système de vote de ratification est compliqué, long, déroutant et coûteux ; et

ATTENDU QUE les membres ont besoin de temps pour assimiler l'information qu'ils reçoivent aux séances d'information avant de voter :

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa 3.11.8 du Règlement 15A des Statuts de l'AFPC sur les scrutins de ratification soit modifié comme suit :

3.11.8 Les scrutins de ratification sont tenus à l'occasion de réunions ayant pour objet d'expliquer les modalités de l'accord de principe, sauf lorsque l'isolement d'un lieu de travail ou les horaires de travail exigent la prise de mesures particulières.

- a) Le vote électronique est le principal mode de scrutin aux fins de la ratification, à moins qu'un membre ne demande d'utiliser un autre mode, dans lequel cas on lui fournit un bulletin de vote à poster.

- b) Les séances d'information sont enregistrées, et les enregistrements sont fournis aux membres sur demande.
- c) Les membres ont deux semaines après avoir assisté à une séance d'information pour voter.

Motif

Les membres continuent de formuler des plaintes et des préoccupations relativement au processus en place à l'heure actuelle. Cette résolution ainsi que certaines résolutions en instance au niveau national devraient pouvoir répondre aux préoccupations des membres. Les changements demandés rendraient le processus de vote plus inclusif. Le comité estime qu'il est très important que les membres assistent à une séance d'information d'une forme ou d'une autre, en personne ou en ligne.

p/a Lindsay Oehlke Kassandra McKinnon

Que la résolution soit renvoyée au comité avec les instructions suivantes : supprimer « sauf lorsque l'isolement d'un lieu de travail ou les horaires de travail exigent la prise de mesures particulières » et ajouter « Le vote électronique peut être le mode secondaire de scrutin lorsque la direction de la section locale juge que cela permet de répondre aux besoins des membres. »

La consœur Baldwin fait savoir que ce renvoi est irrecevable puisqu'il change l'intention de la résolution.

Appel de la décision présidentielle — Lindsay Oehlke

La consœur Oehlke conteste la décision présidentielle, soutenant que le renvoi ne change pas l'intention de la résolution. Au contraire, le libellé proposé ferait plutôt en sorte de permettre à tous les membres de voter.

Décision de la présidente

La consœur Baldwin confirme que la proposition change l'intention de la résolution, surtout si on dit « peut être » (« may » dans la version anglaise) au lieu de « est » (« shall » dans la version anglaise »).

La présidente demande à la délégation si sa décision doit être maintenue.

À l'issue d'un vote à main levée, la décision présidentielle est maintenue.

p/a Kassandra McKinnon Jessica Chaisson

Que la résolution soit renvoyée au comité avec la directive de la formuler comme suit : « Toutefois, lorsque la direction de la section locale juge que c'est le moyen le plus approprié pour répondre aux besoins des membres, on procède par vote électronique, à moins qu'un membre ne demande d'utiliser un autre mode. ».

MOTION DE RENVOI ADOPTÉE.

Résolution G28 — Conférence nationale pour les jeunes travailleurs et travailleuses

p/a Shanny Doucet Chris Di Liberatore

Que le congrès approuve la recommandation du comité d'**adopter** la résolution G28 qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE les jeunes sont l'avenir de toute organisation et du syndicat et qu'il faut leur offrir du soutien et de la formation ; et

ATTENDU QUE les jeunes sont de plus en plus engagés dans l'action politique du syndicat dans les secteurs universitaire et fédéral ; et

ATTENDU QUE les jeunes ont besoin d'un forum où ils peuvent débattre des sujets qui les touchent en particulier, par exemple le travail précaire, les services de garde d'enfants et la négociation à deux vitesses ; et

ATTENDU QUE le nombre de jeunes travailleuses et travailleurs que nous représentons a sensiblement augmenté et que le syndicat est de plus en plus solide ; et

ATTENDU QUE nous avons des comités jeunesse et que le Conseil de la région élit un membre pour les représenter afin qu'ils aient voix au chapitre au sein du syndicat ; et

ATTENDU QUE d'autres grands syndicats comme UNIFOR, le SCFP et le SEFPO tiennent des conférences nationales des jeunes travailleurs et travailleuses ; et

ATTENDU QUE la structure actuelle de nos engagements financiers ne prévoit pas de fonds pour une conférence nationale des jeunes travailleurs et travailleuses :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC organise une conférence nationale triennale entièrement subventionnée pour permettre aux jeunes membres de faire du réseautage et de chercher des solutions à certains problèmes auxquels ils font face.

Motif

L'avenir du syndicat repose sur les jeunes travailleuses et travailleurs. Il faut investir dans nos jeunes membres pour nous doter d'un syndicat fort aujourd'hui et demain.

REMARQUE

Si cette résolution est adoptée, la région de l'Atlantique la présentera au congrès triennal de l'AFPC.

p/a Chana Ross Jody Donovan

Que la question préalable soit maintenant mise aux voix.

MOTION ADOPTÉE.

MOTION D'ADOPTION DE LA RÉSOLUTION G28 ADOPTÉE.

Anna Goguen fait quelques annonces et la consœur Baldwin parle de la manifestation.

Consœurs et confrères, c'est maintenant le temps de notre manifestation.

Vous connaissez très bien les répercussions que le système Phénix a eues sur vous et vos collègues. Toute personne qui travaille, peu importe qui est son employeur, devrait être payée en temps et avec exactitude ! Il est vraiment incroyable que le Gouvernement du Canada n'ait pas réussi à payer ses fonctionnaires avec précision depuis plus d'un an. C'est absolument inacceptable !

Vous verrez sur les écrans le parcours de notre manifestation. Nous allons passer devant de nombreux restaurants et devant le bureau de Wayne Long, le député fédéral de l'endroit, pour nous rendre au parc Loyalist où nous entendrons des discours.

Soyons clairs : nous ne serions pas dans la situation actuelle si le gouvernement nous avait écoutés au départ ! Nous l'avions prévu à maintes reprises de ne pas mettre le système Phénix en œuvre, mais il a refusé de nous écouter. Nous savons tous ce que cela a donné.

En même temps, malgré notre frustration et notre colère, il ne faut pas oublier les membres de l'AFPC qui doivent travailler avec ce système défectueux. Ils ont subi des pressions immenses tout en s'efforçant de faire leur travail de leur mieux avec un système qui ne fonctionne pas. Mettez-vous à leur place un instant.

J'invite toutes les personnes déléguées, les personnes invitées, les observateurs et observatrices ainsi que les membres du personnel à applaudir chaudement les membres de l'AFPC qui travaillent au centre de la paye à Miramichi et à d'autres centres de la paye et qui font de leur mieux pour vous aider et aider tous les fonctionnaires fédéraux à être payés en temps et avec exactitude.

Maintenant, descendons dans les rues de Saint John pour faire connaître notre frustration !

La délégation part ensuite pour la manifestation.

Le samedi 24 juin 2017 – Séance de l'après-midi

Question de privilège — Joey Dunphy

Le confrère Dunphy attire notre attention sur le fait qu'il y a de plus en plus de cas de maladie mentale et qu'une personne sur cinq en sera atteinte. Des amis, des membres de la famille et des collègues sont touchés. Le confrère André Beaulieu participera à une grande randonnée afin d'amasser des fonds. Il aimerait amasser 5 000 \$ qui serviront à la sensibilisation du public aux questions qui touchent la santé mentale.

Une section locale du SEIC fera un don de 200 \$ pour cette cause et pour aider André.

Élections

Le confrère Chris Aylward, vice-président exécutif national de l'AFPC, assume la présidence pour les élections.

Rapport du comité des lettres de créance

p/a Wendy Shea Don Bouchard

Que le rapport suivant soit adopté :

Personnes déléguées accréditées	277
Personnes invitées	7

Membres du CNA	10
Observatrices et observateurs	<u>45</u>
Total	339

MOTION ADOPTÉE.

Le confrère Aylward explique dans les grandes lignes le vote électronique pour les élections et demande ensuite au fournisseur des services audiovisuels d'expliquer l'aspect technique du processus.

Élection du poste de VPER

Chris avise la délégation que trois candidatures ont été reçues par écrit pour la vice-présidence exécutive régionale :

- Colleen Hodder (candidature proposée par Jill Power et appuyée par Joey Dunphy)
- Jeannie Baldwin (candidature proposée par Laurie-Ann Wesselby et appuyée par Robert Comeau)
- Lori Walton (candidature proposée par Carl Gannon et appuyée par Kelly Bush)

Chris demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée. Le confrère déclare que la période des mises en candidature est close, puis demande aux candidates si elles acceptent leur mise en candidature, si elles demanderont à une autre personne de parler en leur nom ou si elles prendront elles-mêmes la parole et, le cas échéant, si elles le feront au micro dans la salle ou à partir de l'estrade. Il leur demande aussi si elles accepteront de vivre dans la municipalité régionale d'Halifax advenant leur élection.

Chacune des candidates fait un discours de trois minutes.

Premier tour de scrutin

Nombre de votes requis	138
Colleen Hodder	117
Jeannie Baldwin	73
Lori Walton	85

Jeannie Baldwin est éliminée du deuxième tour.

Deuxième tour de scrutin

Colleen Hodder 169
Lori Walton 103

Colleen Hodder est alors élue vice-présidente exécutive régionale pour la région de l'Atlantique.

Élection de la première suppléance de la VPER

Chris avise que deux candidatures ont été reçues par écrit :

- Angela Decker (candidature proposée par Bill Bennet et appuyée par Rhonda Doyle LeBlanc)
- Chris Di Liberatore (candidature proposée par Bob Campbell et appuyée par Kelly Bush)

Le confrère Aylward demande s'il y a d'autres candidatures.

- Lori Walton (candidature proposée par Carol Osborne et appuyée par Robyn Gay)
- Leanne Moss (candidature proposée par Jeannie Baldwin et appuyée par Chana Ross)

Le confrère Aylward déclare que la période des mises en candidature est close.

Leanne Moss et Lori Walton refusent leur mise en candidature.

Le confrère Aylward demande à Chris Di Liberatore et à Angela Decker s'ils acceptent leur mise en candidature, s'ils demanderont à leur proposeur ou second proposeur de parler en leur nom ou s'ils prendront eux-mêmes la parole et, le cas échéant, s'ils le feront au micro dans la salle ou à partir de l'estrade. Il leur demande aussi s'ils accepteront de vivre dans la municipalité régionale d'Halifax s'ils devaient assumer la charge de VPER.

Le confrère Di Liberatore et la consœur Decker font chacun un discours de trois minutes.

Premier tour de scrutin

Angela Decker 80
Chris Di Liberatore 195

Chris Di Liberatore est alors élu 1^{er} vice-président exécutif régional suppléant.

Élection de la 2^e suppléance de la VPER

Le confrère Aylward indique qu'on n'a pas reçu de candidature par écrit et demande si les personnes déléguées veulent présenter des candidatures.

Angela Decker (candidature proposée par Leanne Moss et appuyée par Rick Cormier)

Il n'y a pas d'autre mise en candidature.

Le confrère Aylward demande à la consœur Decker si elle accepte sa mise en candidature.

Angela Decker est alors élue 2^e vice-présidente exécutive régionale suppléante par acclamation.

Chris Aylward remercie toutes les personnes mises en candidature.

Question de privilège — Jeannie Baldwin

La consœur Baldwin exprime sa reconnaissance pour ses belles années passées au poste de VPER de la région de l'Atlantique. Elle souhaite bonne chance à Colleen, Chris et Angela et au Conseil.

Elle indique qu'elle assumera un nouveau rôle, fera moins de déplacements et passera plus de temps avec ses petits-enfants.

Question de privilège — Lori Walton

La consœur Walton remercie Jeannie au nom des membres et félicite Colleen, Chris et Angela. Elle leur souhaite bonne chance.

Question de privilège — Angela Decker

La consœur Decker remercie tout le monde, les personnes qui ont proposé et appuyé sa candidature, ainsi que les consœurs Baldwin et Walton pour les campagnes respectueuses qu'elles ont menées.

Elle félicite la consœur Hodder et le confrère Di Liberatore.

Question de privilège — Chris Di Liberatore

Le confrère Di Liberatore remercie les personnes qui ont proposé et appuyé sa candidature, ainsi que les personnes déléguées. Il remercie Jeannie pour son dévouement et son travail acharné et Lori pour son courage d'avoir accepté sa mise en candidature. Enfin, il remercie Colleen et Angela.

Question de privilège — Colleen Hodder

La consœur Hodder remercie Jeannie, son amie, pour sa loyauté envers l'organisation. Cette personne qui a réussi à établir un comité dans la vallée lui a montré les ficelles du métier pendant longtemps. Elle souligne que la consœur Baldwin a réussi à mettre sur pied un comité dans la *Valley*. Colleen souligne qu'elle a tout appris de Jeannie et que personne n'a perdu peu importe les résultats des élections. C'est aussi ce qui se passe dans la vie de tous les jours.

Anna Goguen explique ensuite le processus des élections pour les autres charges du Conseil.

Le dimanche 25 juin 2017 – Séance de l'avant-midi

Colleen Hodder, VPER élue, assume la présidence.

Elle se renseigne à savoir si les gens se sont amusés la veille et remercie le comité d'accueil d'avoir organisé une belle soirée.

p/ Doug Gaetz

Que le Congrès soit levé.

La consœur Hodder demande qu'on attende pour proposer la clôture du congrès puisque le comité des lettres de créance a un rapport à présenter et qu'il faut faire prêter serment aux personnes qu'on vient d'élire.

Rapport du comité des lettres de créance

p/a Don Bouchard Wendy Shea

Que le rapport suivant soit adopté :

Personnes déléguées accréditées	277
Personnes invitées	7

Membres du CNA	10
Observatrices et observateurs	<u>45</u>
Total	339

MOTION ADOPTÉE.

Serment professionnel

La consœur Hodder demande à la présidente nationale de l'AFPC, Robyn Benson, de faire prêter serment aux membres élus au Conseil et aux membres élus comme suppléants ou suppléantes.

La consœur Benson procède à l'assermentation des dirigeantes et dirigeants élus suivants :

VPER	Colleen Hodder
1^{er} suppléant	Chris Di Liberatore
2^e suppléante	Angela Decker
Directrice pour le N.-B.	Darlene Bembridge
1^{er} suppléant	Farid Tourkmani
2^e suppléante	Camille Arsenault
Directeur pour le N.-B.	Mike LeBlanc
1^{ère} suppléante	Isabelle Forest
2^e suppléante	Donna Hitchman
Directrice pour les jeunes membres	Leanne Moss
1^{er} suppléant	Brandon Thorne
2^e suppléante	Kassandra MacKinnon
Directeur pour le groupe des GLBT	Wayne Kelly
1^{er} suppléant	Edwin MacDonald
2^e suppléante	Lola Parsons
Directeur pour les groupes raciaux visibles	Chris Lansdell
1^{er} suppléant	Neville David
2^e suppléante	Sancia Doret

Directeur pour la N.-É. 1^{er} suppléant 2^e suppléante	Chris Di Liberatore Brandon Thorne Helen King
Directeur pour la N.-É. 1^{ère} suppléante 2^e suppléante	Bill Kroeger Lynette Robinson Mary Rand-Delorey
Directrice pour les membres francophones 1^{ère} suppléante 2^e suppléante	Shanny Doucet Isabelle Forest Sancia Doret
Directrice pour les femmes, T.-N.-L. 1^{ère} suppléante 2^e suppléante	Angela Decker Lola Parsons Jill Power
Directrice pour les femmes, Maritimes 1^{ère} suppléante 2^e suppléante	Rhonda Doyle LeBlanc Carolyn Locke Marilyn Gallant
Directrice pour les membres ayant un handicap 1^{ère} suppléante 2^e suppléante	Michelle Neill Laurie Ann Wesselby Susan Frellick-Perry
Directrice pour l'Î.-P.-É. 1^{ère} suppléante 2^e suppléant	Heather Ford Debi Buell Jody LaPierre
Directeur pour l'Î.-P.-É. 1^{ère} suppléante 2^e suppléante	Les Smith Ginger Cole Kassandra MacKinnon
Directeur pour les membres ne relevant pas du Conseil du Trésor et chez les employeurs distincts — T.-N.-L. 1^{ère} suppléante 2^e suppléante	Terry Sacrey Lola Parsons Jeanne Pratt

Directeur pour les membres ne relevant pas du Conseil du Trésor et chez les employeurs distincts — Maritimes

1^{ère} suppléante

2^e suppléant

Brian Oldford
Ginger Cole
Jan Pennington

Directrice pour T.-N.-L.

1^{ère} suppléante

2^e suppléant

Jill Power
Michelle Lake
Mark Power

Directeur pour T.-N.-L.

1^{ère} suppléante

2^e suppléante

Roger Duffy
Jeanne Pratt
Joanne Coish

Directeur pour les membres autochtones

1^{ère} suppléante

2^e suppléant

Joey Dunphy
Michelle MacKinnon
Don Bouchard

Directeur pour les Sections locales

à charte directe

1^{ère} suppléante

2^e suppléant

John Ivany
Martha Wells
Chris Millar

Question de privilège — Nathalie Paulin

La consœur Paulin fait savoir qu'il s'agissait de son dernier congrès puisqu'elle prend sa retraite pour des raisons médicales. Au fil des ans, elle a fait face à beaucoup de harcèlement et d'intimidation. Elle n'arrive pas à croire que c'est le dernier congrès auquel elle assiste. À son avis, nous luttons contre un employeur qui maltraite ses employés. Des personnes qui postulent des emplois s'en prennent à d'autres. Les problèmes de santé mentale sont un sujet tabou. Elle demande aux leaders de respecter les personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale. Elle est préoccupée par le fait qu'on s'apprête à clore le congrès alors qu'il reste encore beaucoup de résolutions à étudier. Elle s'attendait à plus de l'AFPC et elle demande des explications.

Question de privilège — Lindsay Oehlke

La consœur Oehlke souligne qu'elle est titulaire d'une maîtrise et elle demande avec respect qu'on poursuive les travaux du congrès. Elle dit comprendre toutefois qu'aucun débat ne peut avoir lieu après la cérémonie de clôture autochtone. Elle exprime ses inquiétudes, car elle est venue au congrès pour soutenir ses membres. Elle estime que c'était une perte de temps et qu'on avait déjà dépensé beaucoup d'argent.

Question de privilège — Jessica Chaisson

La consœur Chaisson s'inquiète du fait qu'on s'apprête à mettre fin au congrès et dit qu'elle aurait aimé que les choses se déroulent autrement.

Question de privilège — Kassandra McKinnon

La consœur McKinnon se dit du même avis.

p/a Mark Power Lori Walton

Que toutes les affaires non résolues du comité des résolutions générales soient renvoyées au nouveau Conseil de la région.

MOTION DEMANDANT LE RENVOI DES AFFAIRES NON RÉSOLUES DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES AU NOUVEAU CONSEIL DE RÉGION ADOPTÉE.

Cérémonie de clôture autochtone

Le confrère Joey Dunphy présente l'aînée invitée, Imelda Perley.

Pour la remercier de sa présence, il lui remet une couverture qui vient du cercle autochtone de l'Atlantique.

M^{me} Perley anime la cérémonie de clôture autochtone.

La consœur Hodder remercie toutes les personnes pour leurs efforts et pour les nombreuses heures qu'elles ont consacrées à représenter les membres.

Elle prononce un petit mot de la fin comme suit :

Beaucoup d'entre vous ont choisi de passer la fin de semaine au congrès plutôt qu'avec leur famille. Grâce aux sacrifices que vous avez faits, vous avez aidé à guider notre syndicat.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé à la démocratie de notre syndicat en présentant leur candidature. Il faut du courage et de la détermination pour se porter candidat. Plus il y a de membres qui veulent s'engager dans le syndicat, plus solide il sera.

Pour terminer, je veux remercier les membres du personnel de l'AFPC de nous avoir épaulés dans l'organisation de notre congrès et de soutenir nos membres jour après jour.

Consœurs et confrères, nous avons beaucoup de travail à faire et je sais qu'ensemble nous réussirons.

Je vous souhaite un bon retour à la maison.

p/a Doug Gaetz Brian Oldford

Que le congrès soit levé.

MOTION ADOPTÉE.

Heure : midi